PARTS OF THE ORIGINAL DOCUMENT

ARE OF POOR REPRODUCTIVE QUALITY

CERTAINES PARTIES DU DOCUMENT ORIGINAL

SONT DE PIÈTRE QUALITÉ DE REPRODUCTION

Rapport annuel 1987-1988

Chambre
des notaires
du Québec

Table des matières

Rapport du président	3
Rapport du directeur général	5
Rapport du secrétaire	7
Service de la recherche et de l'information	8
Rapport du Centre de documentation	10
Rapport du Comité de législation	11
Comité de la technologie et de l'informatique	13
Service de la formation	14
Rapport conjoint du Comité des assurances et du Service des assurances	17
Service des communications	18
Comité de vérification	20
Service des finances	20
Rapport des experts-comptables	20
Comité des communications	25
Comité d'inspection professionnelle	26
Syndic	27
Comité de discipline	28
Comité du Fonds d'indemnisation	29
Registre des testaments	30
Comité sur le tarif	30
Comité Ad Hoc sur les services frais juridiques	30
Comité Ad Hoc de négociation du tarif d'aide juridique	31
Comité des relations canadiennes et internationales	31
Comité Ad Hoc de l'intégrité et de l'expansion	31
Membres de la direction	32
Version anglaise abrégée	33
Liste des signataires	44

English version available on page 33

Bureau de la Chambre des notaires du Québec
XL[e] triennat

Districts	Représentants
Abitibi	Me Francine SÉGUIN
Arthabaska	Me Raymond-Pierre GINGRAS
Beauharnois - Iberville	Me Ginette GAMACHE
Bedford - Saint-François	Me Louise-Marie LEMIEUX Me Denis PARÉ
Gaspé - Montmagny	Me Marc BOULANGER Me Michel A. CHARLAND
Hull	Me Claude CÉCYRE
Joliette - Terrebonne	Me Michel DIONNE Me Yves LÉONARD
Montréal	Me Yvan DESJARDINS Me Jacques GOYETTE Me Edith GUILBERT Me A. Earl KIMMEL Me Jean LAMBERT Me Jean-François MALO Me Guy RIVET
Québec - Beauce	Me Gérard HÉBERT Me Michel POULIN Me Marcel TRÉPANIER Me Jacques A. VACHON
Saguenay - Lac-Saint-Jean	Me Gaétan BOILY Me Jean-Pierre COTÉ
Saint-Hyacinthe - Richelieu - Verchères	Me Benoit CLOUTIER
Trois-Rivières	Me Jean DE CHARETTE

Président sortant

Me V. Simon MORENCY

Représentants du public

Mme Lise BELLEMARE
M. Michel BÉGIN
M. Robert CARON
Mme Louise GAREAU

Comité administratif

Me Jean LAMBERT	président
Me Michel POULIN	vice-président
Mme Lise BELLEMARE	membre
Me Michel DIONNE	membre
Me A. Earl KIMMEL	membre
Me Francine SÉGUIN	membre
Me Guy MERCIER	directeur général
Me Danielle LORD	secrétaire

Le symbole graphique des notaires du Québec

Créé durant l'exercice 1985-1986, il est composé dans la partie supérieure d'une balance symbolisant la justice et la loi et dans la partie inférieure de la pointe d'une plume (représentant le notaire rédacteur de textes ayant force de loi) entourée de deux éléments visuels symbolisant les parties au contrat.

L'unité graphique de l'ensemble suggère l'harmonie, le ralliement autour d'un thème central, l'entente.

On peut donc résumer l'interprétation du logo comme suit: par l'interrelation de ses connaissances en droit et de ses devoirs de conseil et d'impartialité, le notaire assure l'équilibre et l'entente entre les parties contractantes.

Me Thomas J. Mulcair, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des notaires du Québec.

Ce rapport couvre la période comprise entre le 1er avril 1987 et le 31 mars 1988.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Le président,

Jean Lambert, notaire
Montréal, juillet 1988

Monsieur Claude Ryan
Ministre responsable
de l'application
du Code des professions
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du Code des professions, le rapport des activités de l'Ordre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 1987 et le 31 mars 1988.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jean Lambert, notaire
Montréal, juillet 1988

Conseil exécutif
Gouvernement du Québec
M. Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des notaires du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1988.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre responsable
de l'application du Code
des professions,

Claude Ryan
Montréal, juillet 1988

Rapport du président

Cette période de l'année nous confronte à la saine obligation de procéder à l'examen exhaustif de notre performance du dernier exercice financier. Ainsi, le dépôt des rapports des divers services et comités de la Chambre constitue une occasion unique de jeter un regard d'ensemble sur nos activités et d'apprécier les résultats avec tout le sens critique qui s'impose.

Permettez-moi donc un témoignage sur l'ensemble des activités de la Chambre et de souligner, plus particulièrement, les sujets et les dossiers qui ont marqué la dernière année et qui auront, dans un proche avenir, un effet déterminant sur les affaires de la profession.

Excellente santé financière

À la lecture des états financiers, vous constaterez l'excellente santé financière de notre corporation professionnelle. Tous les fonds affichent des surplus, ce qui témoigne de la qualité de notre gestion.

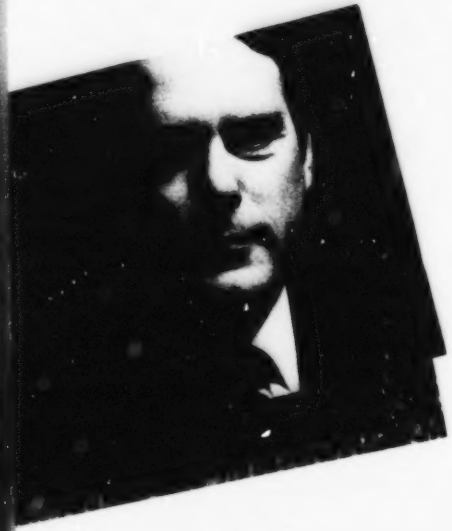

En ce qui concerne le Fonds d'études notariales, le surplus origine d'entrées de fonds difficiles à prévoir, compte tenu du contexte des ventes immobilières de l'an dernier. Il s'agit là d'un patrimoine dont la gestion nous est confiée pour le plus grand bénéfice de la société. D'ailleurs, comme vous le verrez dans le rapport du directeur du Service de la recherche, la liste de nos engagements sociaux est impressionnante et s'allonge à chaque année. La reconnaissance que nos concitoyens nous témoigneront pour cette gestion judicieuse du bien public sera favorable au notariat.

Des projets qui témoignent de notre engagement social

Je me permets quelques mots sur un projet qui manifeste la détermination de la Chambre d'assumer certaines responsabilités sociales qui, au premier coup d'oeil, sembleraient plutôt le lot d'une autorité gouvernementale.

Ainsi, le projet pédagogique original sur le droit de l'entreprise, mis sur pied par la Chambre en collaboration avec le cégep de Saint-Jérôme, n'a pas attendu quelque subvention gouvernementale pour être réalisé même si la vocation pédagogique se situe d'abord dans la mission de l'État.

Il en va de même des sommes et des ressources importantes que la Chambre a consacrées à l'évolution et à la réforme de notre droit civil.

Dans le même ordre d'idées, la Chambre a financé une expérience pilote d'enseignement au niveau du diplôme du droit notarial à l'Université de Sherbrooke. Les principes contenus dans le Guide de gestion et de pratique, Guide qui fut élaboré par la Chambre des notaires et distribué à tous les membres, a fait l'objet d'un cours de familiarisation auprès des futurs notaires. L'expérience ayant été concluante, le Comité administratif de la Corporation a décidé de financer ce cours pour les quatre universités du Québec où l'on donne le diplôme de droit notarial.

Tarif des honoraires professionnels

Voilà certes le sujet qui intéresse le plus les membres de la profession. Le projet accepté par le Bureau en juin 1987 a été présenté au ministre responsable de l'application des lois professionnelles à la fin d'août 1987. J'ai également eu un entretien avec le ministre Ryan à ce sujet en fin novembre.

Nous attendons donc la décision ministérielle à la suite du dépôt de l'argumentaire effectué à la fin de mars. Peu importe la décision, les répercussions seront importantes pour le notariat, à court et à moyen terme, et nous obligeront à un effort de communication exceptionnel, tant envers le public qu'envers la Corporation.

Gestion et informatique

Par l'importance des ressources que nous y avons consacrées, la gestion et l'informatisation des études notariales constituent un dossier d'envergure qui marquera pour longtemps le devenir de la profession.

Plusieurs textes de ce rapport annuel en traitent abondamment. Je me bornerai donc à rappeler que ce dossier s'inscrit dans la logique qui tend à accorder au notaire la plus grande assurance et le plus concurrentiel des avantages: celui de la productivité maximale, sans faille ni bavure.

Ainsi, la question tarifaire cessera d'occuper l'avant-scène de nos préoccupations lesquelles seront davantage centrées sur notre clientèle et notre devoir de mieux la servir.

Réforme du Code civil

Un autre dossier bien important qui touche notre avenir, à un niveau tellement élevé et si vaste que pour la première fois l'existence même du notariat est mise en cause: le dossier législatif, et plus particulièrement, la réforme de notre code civil.

Les moments que nous avons vécus en 1987-1988 ont été palpitants car les travaux du législateur nous ont donné l'occasion de redéfinir notre rôle dans l'ordre juridique. Dans les derniers mois, ces moments palpitants se sont intensifiés et iront croissant au cours des deux prochaines années car l'utilité originale de cet officier public qu'est le notaire sera ou ne sera pas davantage affirmée selon que les décideurs à Québec auront compris ou non que la société distincte va bien au-delà de la langue française pour embrasser toute une réalité qui se reflète d'abord dans notre droit.

D'ailleurs, l'apport du notariat dans les travaux législatifs sur le nouveau Code civil est reconnu de tous les intervenants comme remarquable et original. Soulignons également que l'extraordinaire assiduité des notaires aux trois sessions de cours d'actualisation de leurs connaissances sur le nouveau Code a étonné toute la communauté juridique québécoise.

Communications

Le dossier des communications a de nouveau reçu toute l'attention qu'il mérite. Il est significatif que la profession, encore une fois à l'unanimité, ait renouvelé son appui financier à la campagne télévisée qui distingue le notariat comme un pionnier en ce domaine dans le monde professionnel. Au cours des prochains mois, nous tenterons de mieux faire connaître la spécificité du notariat et promouvoir davantage cette différence favorisant l'aspect préventif plutôt que l'aspect curatif.

Conclusion

Somme toute, nous pouvons conclure que la Corporation des notaires a connu une excellente année.

Toutefois, il faut bien admettre quelques ratés. Le manque de solidarité professionnelle est certes la plus importante de nos faiblesses. L'action entreprise dans ce domaine est trop récente pour qu'on puisse en apprécier l'efficacité; néanmoins, on peut déplorer que les budgets d'activités locales et régionales n'aient été que très peu utilisés par les représentants de district au cours de l'année écoulée.

Nous devrons consacrer toutes les énergies nécessaires à faire germer les ferments de la solidarité, car c'est sur cette condition que repose l'avenir de notre profession.

Se greffe à cette préoccupation un resserrement de la rigueur professionnelle des notaires et une recherche systématique du respect des fondements de notre profession. Les rapports du syndic et du Comité de l'inspection professionnelle le soulignent d'ailleurs avec lucidité.

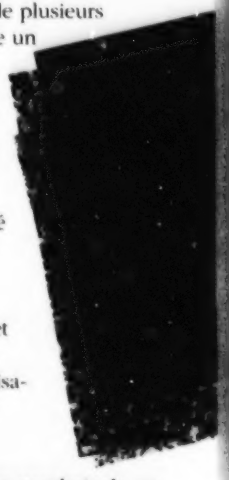

En outre, le travail de plusieurs comités devra connaître un regain de vigueur. À cet égard, j'annonce le jumelage du Comité de l'intégrité et du développement de la profession et du Comité d'études sur les recommandations de la C.E.A.A.N., car leur mission est commune et connaîtra dans les prochains mois une actualisation de toute première importance.

En terminant, je m'en voudrais de ne pas remercier tout le personnel de la Chambre pour son étroite collaboration, son travail dévoué et sa grande compétence. Le plan de réorganisation administrative qui verra le jour prochainement devrait contribuer à rendre le travail de notre personnel encore plus efficace.

Je remercie également tous les membres du Bureau et des comités pour leur solidarité, leur désir et leur empressement à bien servir la profession.

Nous pouvons tous être fiers du travail accompli.

Jean Lambert, notaire
Président
Chambre des notaires du Québec

Rapport du directeur général

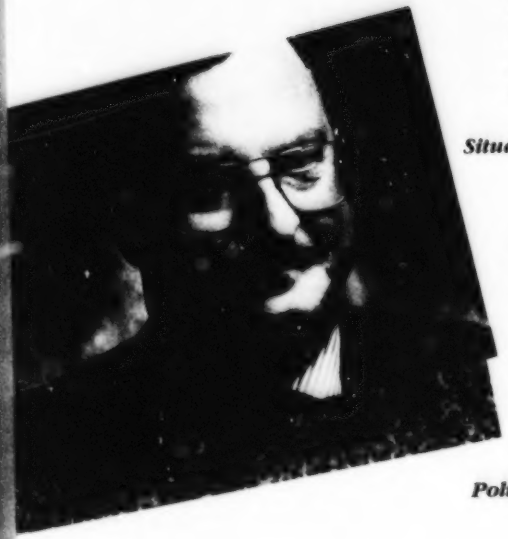

Afin d'éviter un doublement de l'information, le présent rapport se limitera à un bref exposé des diverses activités reliées à l'administration générale de notre Corporation.

Situation financière

À la lecture des états financiers qui ont été déposés, vous constaterez que la situation financière de notre Corporation est saine et que les budgets des différents services et comités ont été respectés. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un tel résultat ne s'improvise pas. Je remercie donc toutes les personnes qui ont contribué au respect des prévisions budgétaires.

Politique salariale

L'an dernier, je mentionnais une étude sur l'évaluation et la rémunération du personnel non cadre à la Chambre des notaires du Québec. Donnant suite à la principale conclusion de cette étude, le Comité administratif avait autorisé un ajustement salarial sur une période de deux ans, à compter du 1er avril 1987. Nous pouvons donc affirmer aujourd'hui que les salaires et avantages sociaux versés par la Chambre des notaires du Québec à son personnel sont équitables et concurrentiels.

Quant au personnel cadre, nous avons procédé pour une première année à l'exercice de la rémunération basée sur le rendement. Certains ajustements budgétaires et une amélioration des procédés administratifs nous permettront d'atteindre rapidement les objectifs que nous nous sommes fixés relativement à ce dossier.

Plan d'organisation

Cette année, nous entendons suggérer et réaliser un plan d'organisation des divers services de la Chambre des notaires du Québec. Ce plan, qui vise une amélioration de la productivité tout en respectant les objectifs corporatifs, sera analysé et étudié par le personnel cadre, les membres du Comité administratif et les membres du Bureau.

Réunions

Au cours de la première année du XLe triennat, les membres du Bureau se sont réunis à sept occasions, dont l'une d'une durée de deux jours. Le Comité administratif a siégé quatorze fois, l'une de ces réunions a duré deux jours.

Au cours de cette même période, les divers comités de la Chambre des notaires ont tenu deux cents réunions.

L'avenir immédiat

Que nous réservent les prochains mois? L'activité sera fébrile dans quatre secteurs en particulier: la formation, l'assurance-responsabilité professionnelle, la Corporation de service et les communications.

Service de la formation

Quelles sont les attentes du public à l'endroit du notaire d'aujourd'hui et de demain? Quels sont les besoins actuels et futurs des notaires? Quelles seront les conséquences de ces attentes et de ces besoins au niveau de la formation des notaires actuels et futurs? Le rapport du Service de la formation explicite davantage nos préoccupations à ce sujet.

Assurance-responsabilité professionnelle

Le gouvernement du Québec a sanctionné en juin dernier la loi 44 qui permet à une corporation professionnelle de créer un fonds des assurances qui est en fait une quasi-compagnie d'assurances en matière de responsabilité professionnelle. Le Bureau de l'Ordre a consenti à la création de ce fonds qui devrait être opérationnel dès janvier 1989.

La création de ce fonds n'est qu'une évolution normale et logique des différentes mesures prises par la Chambre des notaires du Québec en matière de responsabilité professionnelle.

Corporation de service

Cette année, nous avons formé la Corporation de service de la Chambre des notaires du Québec. Dans l'immédiat, cette corporation n'a qu'un seul service, soit celui du Guide de gestion et de pratique. Toute une équipe est déjà en place pour favoriser l'implantation manuelle ou informatisée du Guide de gestion et de pratique. Nous croyons fermement que l'implantation de ce Guide de gestion et de pratique, sous quelque forme que ce soit, augmentera la productivité des études notariales, polira davantage le professionnalisme de nos membres et assurera au public des services adéquats, adaptés à l'évolution de notre société.

Communications

Dans mon rapport de l'an dernier, je mentionnais mon intention de vous soumettre un plan de restructuration des associations de district de façon à créer une solidarité plus grande entre les membres de notre Corporation. Ce ne fut point fait. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce manquement, mais la principale est à l'effet, qu'entre septembre 1987 et janvier 1988, le personnel de ce Service était très restreint et a dû concentrer ses efforts à l'exécution des dossiers immédiats. Une nouvelle équipe est en place: je suis profondément convaincu de sa compétence et de son dynamisme.

Conclusion

Notre présence et notre développement cadrent très bien dans l'évolution nord-américaine des corporations professionnelles. La confiance que nous témoignent nos membres nous incite à être optimistes et à mettre à leur disposition tous les moyens technologiques imaginables de façon à faire de notre profession la meilleure et surtout, celle qui répondra le mieux aux besoins du public.

Assumer la direction générale de la Chambre des notaires du Québec n'est pas une tâche facile. Toutefois, l'équipe qui m'entoure est exceptionnelle, tant au niveau des élus que des cadres de notre Corporation. Sans cette équipe, il nous serait impossible d'atteindre nos objectifs qui sont la protection du public et le développement de notre profession. Je les remercie donc de leur excellente collaboration et de leur bon travail.

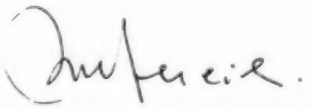

Guy Mercier, notaire
Directeur général
Chambre des notaires du Québec

Rapport du secrétaire

Il m'est agréable de vous présenter le rapport du secrétaire de la Chambre des notaires pour la période du 1er avril 1987 au 31 mars 1988.

Registre notarial

Au 31 mars 1988, 3 016 notaires étaient en exercice. Au cours de cette dernière année, 136 candidats ont été admis à l'exercice de la profession.

Seize demandes de réadmission à l'exercice furent présentées au Comité administratif qui donna son consentement à la réinscription au Tableau de l'Ordre.

Quarante-sept notaires ont démissionné comme membres de la Chambre des notaires et trois confrères ont occupé, au cours de l'année, une fonction incompatible avec l'exercice de la profession de notaire. Enfin, neuf confrères ont été radiés pour non-paiement de cotisation.

Inscription au notariat

Dans un rapport déposé à la réunion du Comité administratif du mois de janvier, j'informais le Comité que 211 demandes d'inscription au notariat avaient été présentées; de ce nombre, 66 viennent d'hommes.

Cessions de greffe

Le Comité administratif a accordé sa permission à cinquante-quatre cessions de greffe. De ce nombre, six constituent des morcellements de greffe.

Service de la recherche et de l'information

Le Service de la recherche est responsable de l'étude de toute la législation provinciale et fédérale ainsi que des règlements qui peuvent avoir une incidence sur la pratique du droit en matières notariales. Il en informe les notaires autant par des bulletins que par des outils de travail.

Répertoire de droit

Nous sommes à structurer d'une façon rigoureuse et scientifique l'ensemble de la collection du Répertoire.

Un comité de coordination, composé de représentants de la Chambre et de l'éditeur SOQUIJ, assure le suivi des étapes pour garder à chaque volume sa crédibilité et son utilité dans la pratique quotidienne du notariat.

En août 1987, nous avons distribué le nouveau volume sur la Famille auquel une mise à jour récente a apporté d'autres textes importants sur le fonctionnement, la dissolution et la liquidation des régimes matrimoniaux, par Me Serge Binette, et sur les donations par contrat de mariage et leur sort en cas de divorce ou de séparation de corps, par Me Pierre Ciotola.

Nous avons aussi distribué le volume Associations II, devenu nécessaire par l'ampleur des textes que représentait la version anglaise de tous les modèles de formules.

En tout, 26 mises à jour ont été produites pour l'ensemble de la collection dont la version anglaise des formules sur le droit de l'entreprise et les associations qui, à elle seule, comptait près de 1 000 pages.

En mai 1987, l'index intégré a été distribué à tous les notaires et s'est avéré un outil de repérage utile et efficace.

Le sujet qui nous occupe actuellement est l'élaboration d'un programme permettant de mettre sur informatique l'ensemble des textes de doctrine et des modèles de formules. Ils sont constamment affectés par les nouvelles lois et le seront encore plus lors de la mise en vigueur du nouveau Code civil. Il faudra donc être en mesure de repérer facilement et rapidement toutes les modifications à apporter pour conserver la rigueur des volumes.

Législation

a) Code civil

En ce qui concerne le nouveau Code civil, nous avons terminé, en juin 1987, le mémoire sur les sûretés réelles et le droit de l'enregistrement. À cet égard, au moment de la présentation en commission parlementaire, la Chambre s'est ravisée et a établi son accord avec le consensualisme et en conséquence, son opposition à la présomption d'hypothèque proposée par l'Office de révision du Code civil.

Si la liquidation judiciaire des garanties cause des difficultés, c'est plutôt dans ce domaine qu'il faut intervenir. C'est pourquoi, pour compléter l'acte authentique, la Chambre a proposé d'y ajouter la force exécutoire.

Le 17 décembre 1987, le Gouvernement déposait un avant-projet de loi portant sur la réforme du droit des obligations et des contrats nommés. En tout, 1466 articles que le comité étudie consciencieusement à un rythme accéléré.

b) Législation courante

Voir le rapport du Comité de législation.

c) Loi sur le notariat

Notre service continue à assurer la préparation de la nouvelle Loi sur le notariat. Il s'agit d'abord de préparer un projet de révision de la loi actuelle pour prévoir l'élection du président au suffrage universel et l'élection du président et des représentants de district par la poste.

Cela suppose la révision entière du règlement sur la tenue des élections. Ces deux documents ont été terminés dans leur version préliminaire et ont été présentés pour étude à la réunion du Bureau du mois de mars 1988.

Nous avons aussi entrepris de préparer un avant-projet de loi sur le notariat. Ce travail se fait à partir des travaux du sous-comité antérieur qui avait fait parvenir à tous les notaires du Québec en 1985 une copie du projet de cette nouvelle loi. Cet envoi avait été suivi de consultations dans toute la province où les notaires se sont exprimés. D'autres suggestions ont été faites par le Comité administratif et le Bureau depuis cette date.

Le travail devrait être terminé d'ici le 1er octobre 1988 alors qu'il restera à la Chambre à approuver le projet de loi définitif, à le soumettre à l'Office des professions et au Gouvernement pour approbation finale.

La modification majeure que devrait contenir cet avant-projet de loi se situe au niveau de l'exercice de la profession en société titulaire d'un office notarial. Cet avant-projet devrait aussi mieux définir la fonction du notaire comme étant un conseiller juridique et un officier public.

Demandes d'information

Les membres du Service de la recherche ont reçu 3 303 demandes d'information juridique de la part des notaires du Québec.

Depuis le 4 janvier, nous pouvons compter sur la présence d'un nouveau juriste dont le rôle consiste à aider le notaire de pratique privée dans des questions complexes de droit.

Comme complément de son travail, nous lui avons demandé de participer aux activités du Comité du Répertoire chargé de la mise à jour du volume "Pratique notariale".

Les Cahiers

Nous avons publié 4 numéros réguliers des Cahiers.

Ayant terminé la dixième année, nous avons préparé un index intégré des cinq dernières années comme nous l'avions fait pour les cinq premières années.

Nous avons aussi préparé un numéro spécial sur la rénovation cadastrale. Les premiers cadastres rénovés ont été déposés à Montréal cette année et à cause du nombre d'interrogations que nous avons reçues au service, nous avons jugé essentiel d'étudier plus à fond certains problèmes soulevés par cette loi et certaines solutions.

Institut de recherche sur le notariat

Nous examinons actuellement la possibilité de préparer un colloque avec les historiens du Québec sur le modèle des deux colloques qui ont eu lieu à Paris sous les auspices de l'Institut international d'histoire du notariat.

Les historiens professionnels et amateurs sont les plus grands utilisateurs de l'information contenue dans les actes authentiques notariés déposés aux Archives nationales. Cette information est la première source de l'histoire quotidienne d'un peuple. Il est important d'exploiter au maximum son utilisation et c'est pourquoi la Chambre s'est intéressée depuis quelques années à l'élaboration de la "Banque Parchemin". Une entente est intervenue entre la Chambre des notaires du Québec, le ministère des Affaires culturelles du Québec par l'entremise des Archives nationales et la Société de recherche historique Archiv-Histo pour mettre cette Banque au point. Nous en avons eu une première démonstration au congrès de septembre 1986. Le programme de développement de cette banque s'intitule: "Nouvel accès aux archives notariales du Québec ancien".

Le colloque envisagé avec les historiens aura lieu au début de mai 1989 en collaboration avec la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

Notre service est complété par le Centre de documentation dont nous sommes particulièrement fiers. D'ailleurs, ses réalisations font l'objet d'un texte dans ce rapport.

Rapport du Centre de documentation

Service d'acquisition

Cette année, le Centre de documentation a acquis plus de 391 monographies concernant divers sujets susceptibles d'intéresser les notaires du Québec.

L'inventaire des périodiques a augmenté d'environ 20 titres. Nous possédons à ce jour une collection de 441 titres de périodiques.

La collection du Centre de documentation de la Chambre des notaires compte maintenant plus de 6 400 volumes.

Services à la clientèle

Notre service de référence a connu une augmentation importante de ses activités durant la dernière année. Nous avons effectué 2 408 recherches documentaires informatisées, comparativement à 1 617 recherches en 1986-1987.

Voici certaines données statistiques des activités reliées au Centre de documentation:

	1986/1987		1987/1988
Courrier	6 282	entrées	6 814
Mise à jour	420	entrées	429
Journaux	2 603	coupures	3 421
Demandes			
Photocopies	41 890	documents	44 125
Facturation	8 380	$	8 825 $

Gestion de documents

L'année dernière, un manuel de gestion, un plan de classification et un calendrier de conservation ont été conçus dans le cadre de la gestion des documents de tous les services de la Chambre des notaires. Il nous avait alors été possible d'économiser beaucoup d'espace en entreposant près de 400 boîtes de documents.

Cette année, nous avons poursuivi notre travail d'implantation du plan de classification. Cette étape est en voie de se terminer au cours des prochaines semaines.

De plus, nous avons maintenant 922 boîtes de documents. La fréquence des demandes de consultation se situe à environ une boîte par semaine. Ce mode de conservation nous a permis de récupérer l'emplacement d'une quinzaine de classeurs et d'en économiser les frais supportés.

Microfilm des dossiers du Registre des testaments

En 1987-1988, nous avons microfilmé 111 235 documents. Le département de recherches testamentaires peut ainsi connaître automatiquement, à l'écran informatique, le numéro du film correspondant à la recherche testamentaire effectuée, ce qui permet d'économiser du temps et de donner un service plus rapide. Il ne reste que deux années entières à microfilmer pour les dossiers du Registre des testaments, soit 1986 et 1987.

Vidéothèque

L'année dernière, nous avions comme projet de réunir les cassettes audio et vidéo qui se trouvaient à la Chambre des notaires afin d'en faire le traitement (catalogage, indexation, classification) et de les rendre accessibles. C'est maintenant chose faite. Les cassettes contiennent l'enregistrement d'émissions qui traitent de sujets propres au notariat, tel que décès, testaments biologiques, concubinage, franchises, etc. Nous y retrouvons aussi des entrevues sur des activités ou événements concernant la Corporation. Afin d'accélérer l'accès à la vidéothèque, l'ensemble des fiches est intégré à la banque de données informatiques du Centre de documentation, ce qui permet de connaître, lors d'une recherche, la documentation écrite et audiovisuelle propre à un sujet.

Rapport du Comité de législation

Le Comité de législation fut très actif et les mandats qui lui furent confiés ont été nombreux et variés. La réalisation des divers travaux législatifs a été assurée, encore cette année, par trois sous-comités: le sous-comité de législation sur le Code civil, le sous-comité de législation courante et le sous-comité sur la Loi sur le notariat.

A. Sous-comité de législation sur le Code civil

Avant-projet de loi sur les sûretés réelles et la publicité des droits

Au printemps 1987, le sous-comité de législation a terminé l'étude de l'avant-projet de loi sur les sûretés réelles et la publicité des droits. Il a préparé un mémoire de plus de 200 pages qui fut déposé auprès des autorités gouvernementales en juin 1987.

Lors de la commission parlementaire tenue au cours du mois d'août 1987, Me Jean Lambert a exposé les divers points saillants du mémoire. Il a insisté sur les avantages marqués de l'acte notarié sur l'acte sous seing privé, sur l'importance actuelle du devoir de conseil et d'impartialité du notaire et sur la nécessité d'assortir à la force exécutoire l'acte notarié portant minute constatant une créance certaine, liquide et exigible. Il a aussi présenté les nouvelles orientations de la Chambre des notaires du Québec, qui n'étaient pas contenues au mémoire au sujet des dangers reliés à l'emploi d'un seul vocable "l'hypothèque" pour désiger toutes les formes de sûretés réelles que nous connaissons, des risques d'introduire la présomption d'hypothèque préconisée par l'Office de révision du Code civil et des difficultés d'hypothéquer les biens de consommation.

Après la présentation de Me Lambert, Me Pierre Roque, docteur en droit et notaire à Paris, a exposé brillamment tout le mécanisme et les avantages de la force exécutoire de l'acte notarié, institution reconnue en droit français depuis fort longtemps.

Les membres de la commission parlementaire ont très bien accueilli nos représentations et ont manifesté le désir d'obtenir un mémoire complémentaire contenant nos nouvelles orientations, lequel fut déposé le 16 octobre 1987.

Avant-projet de loi - Loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des obligations

Depuis le mois de janvier 1988, le sous-comité de législation sur le Code civil a tenu 16 réunions portant exclusivement sur l'étude de cet avant-projet de loi.

Les membres du sous-comité ont accepté de consacrer individuellement plusieurs heures par semaine à l'étude et à la compréhension des nouveaux articles afin d'accélérer le travail en comité. De plus, il fut décidé de faire appel à certains juristes expérimentés pour obtenir leurs commentaires sur certains chapitres ou sections de cet avant-projet de loi. Ainsi, le sous-comité espère être en mesure d'examiner soigneusement les 1466 articles que comporte cet avant-projet de loi, avant le mois d'août 1988.

Déjà, l'étude des obligations est terminée, et nous avons débuté celle des règles particulières des contrats nommés. Malgré tout, beaucoup de travail reste encore à faire.

B. Sous-comité de législation sur la Loi sur le notariat

Le sous-comité de législation sur la Loi sur le notariat a tenu six réunions officielles en plus de seize autres rencontres de travail au cours de l'exercice financier 1987-1988.

Dès le début de ses activités, le sous-comité a tenté de faire le point sur l'évolution du dossier de la réforme de la Loi sur le notariat, à partir du travail déjà effectué sous les autres triennats.

Il est apparu que les projets relatifs à l'élection au suffrage universel (tant au point de vue loi qu'au point de vue règlement) n'avaient pas été discutés par les autorités et qu'en conséquence, il était souhaitable de réviser ces textes quant au fond et à la forme.

Une nouvelle structure de la loi a été convenue afin de rencontrer l'esprit actuel légistique: ce document a servi de canevas à l'élaboration du programme de travail du sous-comité. Aussi, abstraction faite du projet de loi relatif à l'élection au suffrage universel et du projet de règlement connexe, le sous-comité s'est imposé l'étude et la réforme des articles de la loi actuelle sur le notariat en respectant l'ordre prévu par une telle structure.

Toutefois, en ce qui a trait **a)** au projet de loi modifiant la loi actuelle relativement à l'élection au suffrage universel et **b)** au projet de règlement connexe, une attention particulière a été apportée à l'étude et à la rédaction de ceux-ci afin d'avancer la date de mise en vigueur d'un tel mode d'élection. C'est pourquoi le sous-comité s'est attaqué à ce sujet en tout premier lieu et dépôt a été fait de ces projets lors de la dernière réunion du Bureau, soit le 18 mars 1988 aux fins d'étude et de détermination d'orientation.

Le projet final est prêt à recevoir l'approbation du Bureau et il sera acheminé par la suite aux diverses autorités concernées aux fins ultimes de sanction et de mise en vigueur.

Quant à l'étude des autres articles de la loi, l'étude en est faite en suivant l'ordre établi par la nouvelle structure adoptée comme ci-dessus mentionné et, en date du 31 mars, le sous-comité terminait ses 56 premiers articles.

Le sous-comité entend donc terminer l'étude de cette loi au cours de son mandat.

C. Sous-comité de législation courante

Beaucoup de sujets ont été étudiés au fur et à mesure des besoins. Ces études sont généralement conduites par l'un des juristes du Service de la recherche en collaboration avec d'autres notaires qui sont ou bien membres du comité de législation courante ou bien désignés comme personnes-ressources en raison de leurs connaissances particulières sur le sujet.

C'est ainsi que nous avons préparé et produit les mémoires suivants:

- Mémoire sur la Loi C-18, loi nationale concernant les transports (art. 6.(3))

- Mémoire sur le projet de Loi C-55 - loi modifiant la loi sur l'immigration de 1976 et d'autres lois en conséquence (art. 63 (3)).

- Participation à la rédaction du règlement d'arbitrage en matière de construction pour le Centre d'arbitrage commercial national et international du Québec.

- Mémoire sur la loi modifiant la loi sur les terres du domaine public, plus particulièrement en ce qui concerne la réserve de trois chaînes.

- Mémoire sur le projet de Loi 11, loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le cadastre.

- Étude avec certains représentants de la direction générale des bureaux d'enregistrement concernant les avis d'adresses des personnes morales.

- Mémoire complémentaire sur les tribunaux administratifs. Organisation, fonctionnement et rôle des comités de discipline et du Tribunal des professions.

- Mémoire sur le livre banc "Lever le moratoire - une décision qui s'impose".

- Mémoire sur le projet de Loi 46 - loi sur le financement agricole.

- Mémoire complémentaire sur les sûretés réelles et la publicité des droits.

- Mémoire sur le projet de Loi 87 - loi modifiant la loi sur la régie du logement et le Code civil.

- Mémoire sur le rapport du groupe de travail sur les Tribunaux administratifs.

- Mémoire sur la politique de réhabilitation des terrains contaminés.

Comité de la technologie et de l'informatique

Quel chemin parcouru depuis un an! Et avec quelle rapidité et efficacité! En effet, au cours du dernier exercice, deux étapes importantes ont été franchies: le 27 mai 1987, nous lancions officiellement le Guide de gestion et de pratique et, le 22 avril 1988, la version informatisée de ce Guide (logiciel PARA-MAÎTRE) a été présentée aux membres de la Chambre.

Le Guide de gestion et de pratique

Dans les jours suivant le lancement du Guide, tous les notaires du Québec ont reçu un exemplaire des six volumes composant le Guide. De plus, afin d'en faciliter l'implantation du contenu, une trousse d'aide illustrant le cheminement à suivre a été conçue.

Soulignons également que les cours régionalisés visant à sensibiliser les notaires au contenu du Guide ont connu un vif succès. Ainsi, au cours des 12 prochains mois, on estime que 150 études auront implanté le contenu du Guide, soit 45 % des études qui ont participé aux cours régionalisés.

En outre, depuis février 1988, convaincue de la nécessité pour toutes les études notariales d'implanter le Guide de gestion et de pratique, la Chambre des notaires offre un programme d'aide financière à ses membres.

Enfin, le Comité s'est penché sur la mission et les objectifs du Service du Guide de gestion et de pratique au sein de la Corporation de service créée par la Chambre. Brièvement, ce nouveau service aura le mandat d'assurer un appui entier et intégré aux études soucieuses de leur efficacité administrative et de la qualité des services offerts. Plus spécifiquement, le Service du Guide de gestion et de pratique viendra en aide aux utilisateurs en leur offrant des services de formation, d'évaluation de leurs besoins, d'implantation et de développement. De plus, le Service agira, à titre de mandataire des notaires, pour tout ce qui a trait à la négociation d'ententes, à la coordination et à la mise en place du système de gestion, manuel ou informatique.

Le logiciel PARA-MAÎTRE

En 1987, le Comité décidait d'aller de l'avant dans l'élaboration d'une version informatisée du Guide de gestion et de pratique. En moins d'un an, grâce à l'enthousiasme et à la détermination du Bureau, du Comité administratif, du directeur général, de Mme Lise Lachance, coordonnatrice du projet, de la firme CGI et de tous les notaires qui ont participé aux tests de validation, la Chambre des notaires s'est dotée d'un logiciel inédit qui confirme le dynamisme de la profession.

Le logiciel PARA-MAÎTRE permettra de maximiser le rendement d'une étude notariale tout en diminuant ses coûts d'opération.

Les fondations du logiciel reposent sur les solutions proposées dans le Guide de gestion et de pratique. PARA-MAÎTRE est véritablement adapté aux besoins d'une étude notariale, petite ou grande, et son originalité réside dans son impressionnante souplesse.

Accès aux banques de données

Il est désormais possible à un notaire d'avoir accès aux rôles d'évaluation et de perception de certaines villes par l'entremise du service iNet 2000 de Bell Canada.

Il s'agit d'une première étape qui permettra aux notaires d'avoir accès au plus grande nombre de banques de données.

Service de la formation

Un point de départ, un point d'arrivée et une foule de réalisations concrètes au cours de l'année.

Ces quelques mots résument les points saillants des activités de la Direction de la formation pour l'année 1987-1988.

I - Le Comité de la formation

La Direction de la formation travaille en étroite collaboration avec le Comité de la formation qui lui apporte un appui essentiel à la bonne marche de ses activités. Ainsi, l'engagement des membres du Comité au niveau de la formation des candidats notaires favorise une meilleure adéquation de cette formation aux exigences de la pratique, et leur participation active à l'élaboration des programmes de formation continue en assure la pertinence.

Le Comité a tenu quatre réunions au cours de l'année 1987-1988. Le Comité a étudié le plan d'action concernant la restructuration de la formation des candidats en notariat auquel il a donné son accord et suit avec intérêt l'évolution de ce dossier. Il a aussi assumé la responsabilité du choix des thèmes et des conférenciers des divers cours de formation professionnelle offerts au cours de l'année 1987-1988.

II- La formation des candidats notaires: les bases sont jetées

En septembre 1987, un juriste s'est joint au Service de la formation avec le mandat principal de restructurer la formation professionnelle des futurs notaires de façon à permettre à ces derniers de franchir plus aisément l'inévitable fossé entre la formation académique reçue au baccalauréat et l'exercice concret de la profession.

Un plan d'action vise à l'implantation, pour septembre 1992 au plus tôt, d'un nouveau programme de formation professionnelle des candidats notaires dont l'une des composantes essentielles sera l'apprentissage du **savoir-faire** ou, si l'on veut, une formation davantage axée sur la pratique.

À ce jour, plusieurs ateliers ont été tenus avec les directeurs des programmes du Diplôme de droit notarial des facultés de droit. Ces rencontres ont permis de préciser les lacunes du programme actuel, d'en identifier les causes et d'amorcer une réflexion sur les solutions à apporter.

À cet effet, nous préparons actuellement un document de travail sur les objectifs terminaux et intermédiaires du programme de formation des futurs notaires. Ainsi, nous amorcerons bientôt des rencontres avec des consultants en pédagogie qui nous aideront à déterminer les objectifs de la formation des candidats au notariat et les moyens d'intervention les plus susceptibles de nous permettre d'atteindre les buts poursuivis.

Parallèlement à ces travaux, le sous-comité de la formation pratique a entrepris la réalisation d'un volet essentiel de la recherche qui consiste à identifier les problèmes auxquels les jeunes notaires ont eu à faire face dans les premières années de leur pratique.

Du côté des réalisations concrètes au niveau de la formation des candidats au notariat, la Chambre des notaires, en collaboration avec la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, a tenté une expérience pilote d'un cours sur la gestion d'une étude notariale offert aux étudiants du D.D.N. de cette faculté.

L'expérience étant concluante, le cours sur la gestion d'une étude notariale sera présenté dès l'année prochaine dans les quatre facultés de droit qui forment nos futurs confrères et consoeurs.

III- Programme de bourses d'études supérieures:

• *Un premier lauréat à la ligne d'arrivée*

Au cours de l'année 1987-1988, un premier boursier, Me Jean Girard, a franchi la ligne d'arrivée. En effet, Me Girard a obtenu, en octobre 1987, sa maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke.

Deux autres de nos boursiers, Me Brigitte Lefebvre et Me Robert Hétu, devraient obtenir leur maîtrise dans les mois à venir.

Deux nouvelles bourses ont été accordées pour l'année 1988-1989. Me Richard Brouillet, admis à la profession en juin 1986, désire entreprendre des études en droit commercial international à l'Université de Dijon en France et M. Yves Gingras étudiera également le droit du commerce international, soit à Paris (Sorbonne), soit au London School of Economics.

Nous estimons qu'il importe de maintenir ce programme de bourses d'études supérieures qui favorise l'excellence. La profession toute entière profitera de la compétence accrue et du rayonnement de ses boursiers.

Programme des mini-bourses

La Chambre des notaires a également accordé dix bourses d'une valeur de 1 500 $ chacune. Les bénéficiaires poursuivent actuellement des études de maîtrise dans divers secteurs parmi lesquels on retrouve le droit de l'environnement et l'aménagement du territoire, la bibliothéconomie et les sciences de l'information, la fiscalité et le droit commercial.

IV- Formation professionnelle continue:

Les programmes de formation professionnelle continue ont connu cette année un essor considérable tant au niveau des cours à inscription illimitée tenus à Montréal et à Québec qu'à celui des cours dits régionalisés.

A. Les sessions des Cours de formation professionnelle

Durant l'exercice financier 1987-1988, huit cours à inscription illimitée ont été mis sur pied et tous ont connu un grand succès.

1. 40e session des Cours de formation professionnelle

La 40e session des Cours de formation professionnelle a eu lieu les 5, 6 et 7 novembre 1987 au Centre Municipal des Congrès de Québec : 883 notaires s'y sont inscrits, un record d'assistance pour les cours tenus à Québec.

Les sujets traités furent les suivants:
• Publicité et marketing
• Le point sur la réforme du Code civil: Qu'arrive-t-il en matière de sûretés réelles et de publicité des droits?
• La jurisprudence récente en matière de cautionnement
• La transformation des immeubles locatifs en copropriété divise
• La position de la Chambre des notaires concernant la levée du moratoire sur la conversion des immeubles locatifs en copropriété
• L'arbitrage par rapport aux autres modes de résolution des conflits
• La convention d'arbitrage en droit privé québécois
• Nomination des arbitres et procédure d'arbitrage
• L'implantation du Guide de gestion et de pratique, où en sommes-nous?
• Trois cas vécus: une discussion avec les notaires qui ont fait l'expérience de l'implantation du Guide de gestion et de pratique dans leur bureau
• Le point sur le dossier informatique

2. Nouveau Code civil: droit des personnes

Deux sessions de cours sur le nouveau droit des personnes ont été organisées, l'une à Montréal, l'autre à Québec. Ces cours ont eu lieu les 29 et 30 janvier 1988 à Montréal et les 18 et 19 février 1988 à Québec. Au total, 1 100 confrères et consoeurs (674 à Montréal et 426 à Québec) y ont assisté.

Les sujets étudiés furent les suivants:
• La jouissance et l'exercice des droits civils - Certains droits de la personnalité
• Certains éléments relatifs à l'état des personnes: le nom, le domicile, la résidence, l'absence et le décès
• Certains éléments relatifs à l'état des personnes: le registre et les actes de l'état civil
• La capacité des personnes: la tutelle aux mineurs et les régimes de protection du majeur
• Les personnes morales

3. Nouveau Code civil: droit des biens

Deux sessions de cours sur le nouveau droit des biens ont été organisées, l'une à Québec, l'autre à Montréal. Ces cours ont eu lieu les 15 et 16 janvier 1988 à Québec et les 18 et 19 mars 1988 à Montréal. Au total, 1 222 confrères et consoeurs (469 à Québec et 753 à Montréal) y ont assisté.

Les sujets étudiés furent les suivants:
• La distinction des biens et leur appropriation
• Les modalités de la propriété: copropriété, propriété superficiaire
• Les démembrements du droit de propriété: usufruit, servitudes, emphytéoses
• La restriction à la libre disposition de certains biens - Certains patrimoines d'affectation
• L'administration des biens d'autrui

4. Nouveau Code civil: droit des successions

Deux sessions de cours sur le nouveau droit des successions ont été organisées, l'une à Montréal, l'autre à Québec. Ces cours ont eu lieu les 11 et 12 décembre 1987 à Montréal et les 4 et 5 mars 1988 à Québec. Au total, 1 210 confrères et consoeurs (730 à Montréal et 480 à Québec) y ont assisté.

Les sujets étudiés furent les suivants:
- L'ouverture des successions et les qualités requises pour succéder
- Des droits successoraux: la pétition d'hérédité et le droit d'option
- La dévolution légale des successions: vocation successorale, parenté et représentation
- La dévolution légale des successions: l'ordre de dévolution de la succession
- Les testaments: la capacité requise pour tester, les formes du testament, les diverses espèces de legs et leurs effets, la révocation du testament, la preuve et la vérification des testaments
- La liquidation de la succession
- Le partage de la succession: le droit au partage et les modalités du partage
- Le partage de la succession: les rapports, les effets du partage et la nullité du partage

En ce qui a trait au nouveau Code civil, la Direction de la formation entreprendra, dès que les amendements pertinents au Code de procédure civile et autres lois connexes auront été adoptés, la mise sur pied de cours à inscriptions limitées qui seront offerts dans les diverses régions de la province. Ces cours viseront l'application pratique des nouvelles règles qui seront étudiées de façon à permettre aux participants de faire la corrélation avec l'ensemble des dispositions pertinentes à un sujet donné.

B. Les cours en région

Parallèlement aux sessions de formation professionnelle, 40 cours de deux jours ont eu lieu de septembre 1987 à la fin mars 1988.

Ces cours visaient à sensibiliser les notaires sur l'importance de la bonne gestion de leur étude et à les intéresser à se familiariser avec les techniques de vente-conseil et de marketing.
Ce nombre de cours se divise comme suit:
- 25 cours sur le Guide de gestion et de pratique
- 11 cours sur la vente-conseil
- 4 cours sur le marketing

À ce nombre, il faut ajouter les cinq cours d'une journée sur la société en commandite.

De plus, et pour donner suite aux demandes exprimées par les notaires participants, la Direction de la formation mettra sur pied à l'automne 1988 un cours destiné à sensibiliser le personnel de soutien à la philosophie et aux techniques de vente-conseil, en vue de favoriser une unité de pensée au sein des études notariales et de permettre à tous, patrons et employés, de tendre vers les mêmes objectifs de rentabilité et d'expansion.

Le total des inscriptions aux cours de formation professionnelle, sessions régulières (1 387) et sessions sur le nouveau Code civil (3 532) auquel s'ajoutent les inscriptions pour les cours en région (983) est de 5 902 inscriptions.

Conclusion

En résumé, la Direction de la formation a connu une croissance importante dans le nombre et la variété de ses activités. La restructuration de la formation des candidats notaires est bien enclenchée, le programme des bourses d'études supérieures commence à porter fruit et la formation continue est sur sa lancée.

Rapport conjoint du Comité des assurances et du Service des assurances

Le programme obligatoire d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires existe maintenant depuis huit ans. Au cours des dernières années, plusieurs modifications ont été apportées tant au niveau administratif que financier.

Ainsi, pendant le dernier exercice un système de gestion informatisé des risques a été implanté et permet un meilleur contrôle en ce qui concerne les réclamations individuelles. De plus, des informations financières sur tous les exercices financiers du programme d'assurance sont désormais plus facilement accessibles.

Depuis deux ans, la gestion des sinistres est confiée à Sinotech Inc. Cette firme gère cet aspect du programme avec dévouement et efficacité tout en s'assurant que les notaires puissent bénéficier de tous les services et conseils lorsqu'ils sont victimes d'un sinistre.

Enfin, deux assureurs ont demandé à la Chambre d'appuyer leur programme d'assurance-titre. Nous avons étudié sérieusement ce dossier et déposé nos recommandations à la Direction de la Chambre.

Résultats financiers

Pour le dernier exercice financier, les revenus totaux du Fonds d'assurance se sont chiffrés à 7 026 108 $. Les cotisations des membres représentent 80,7 % de ce montant et les revenus d'investissement 19,3 %.

Les dépenses sont constitués du paiement des réclamations (80,1 %) de même que des frais administratifs internes (9,7 %) et externes (6,3 %). Soulignons que ces frais se comparent avantageusement à ceux d'une entreprise d'assurance conventionnelle.

Le surplus du Fonds des assurances est donc de l'ordre de 685 762 $ pour l'exercice 1987 - 1988.

Les états financiers de la Chambre décrivent les résultats détaillés et le bilan des opérations du régime d'assurance-responsabilité professionnelle.

Nouveau Fonds d'assurance

Le 23 juin 1987 entrait en vigueur la Loi sur l'assurance-responsabilité professionnelle. Cette loi permet à une corporation d'assurer la responsabilité professionnelle de ses membres.

Le Comité des assurances a remis au Comité administratif un rapport sur les effets de la Loi, les avantages et les inconvénients pour la Chambre et ses membres de créer son propre Fonds d'assurance.

Ainsi, la Chambre met tout en oeuvre actuellement pour que le Fonds d'assurance soit en vigueur dès janvier 1989. Cependant, si la Chambre ne peut obtenir du législateur certains amendements à ses lois et règlements que nécessitent l'aboutissement de ce dossier, le plan actuel d'assurance sera reconduit tant et aussi longtemps que nous n'aurons en mains tous les éléments pour faire de ce Fonds un véritable succès.

Service des communications

Ce dernier exercice fut marqué par le renouvellement complet du personnel du Service des communications. La qualité des activités n'aura toutefois pas été perturbée par les ajustements inhérents à toute réorganisation administrative.

En effet, la nouvelle équipe en place a poursuivi la réalisation du programme de communication déjà planifié en début d'exercice.

Communications avec les notaires

• Production de cinq numéros du journal Dont Acte. Le dernier numéro contenait un encart spécial soulignant les 10 ans d'existence de cet organe d'information.

Soulignons également que le Service des communications a travaillé activement à la nouvelle présentation du journal de la Chambre. Bien qu'il demeurera sous la responsabilité du Service, le nouveau magazine sera réalisé entièrement par des ressources externes. Enfin, en ouvrant nos pages à la publicité, le Service des communications croit que le magazine s'autofinancera à moyen terme.

• Coordination et production des outils d'information et de promotion du Guide de gestion et de pratique, dans sa version manuelle et informatisée.

• Dix-sept prêts de stands à des groupes de notaires dans le but de faciliter leur participation à des salons régionaux.

• Inscription de 41 offres d'emploi au Service de placement et traitement de 166 demandes de la part des employeurs, qui sont en grande majorité des notaires.

• Coordination de 27 envois postaux de la Chambre aux notaires.

Communications avec les médias

Au cours du dernier exercice, la Chambre a encore reçu de nombreuses demandes d'information des médias qui se sont traduites par des demandes d'entrevues ou des reportages. Bien sûr, la couverture de presse du différend opposant la Chambre et la Société Radio-Canada a retenu l'attention. Mais, il faut aussi souligner les nombreux articles sur le projet de loi concernant la copropriété, le lancement de la brochure Leg-O-Jeunes, le dossier du tarif de l'aide juridique, la congestion des bureaux d'enregistrement, le dossier de la réhabilitation des sols contaminés, la levée du huis clos en matière disciplinaire et quelques autres encore.

Communications avec les publics externes

• Coordination de quatre salons nationaux:

1. Salon international du commerce de détail et du franchisage, Montréal, juin 1987;
2. Salon de la PME, Montréal, octobre 1987;
3. Salon de l'épargne-placements, Québec, novembre 1987;
4. Salon de l'Expo-Habitat, Montréal, janvier 1988.

• En février 1988, la Chambre acceptait de commanditer une prestigieuse brochure d'information réalisée par la Corporation professionnelle des médecins à l'intention des futures mamans. Publiée en français et en anglais, cette superbe brochure a suscité l'enthousiasme des médecins, du personnel médical et des médias.

• Sensible à la promotion de l'entrepreneurship au Québec, la Chambre des notaires a commandité, en 1987, le concours "Créateur d'entreprise". Dans le cadre de cette activité mise sur pied par la Fondation de l'entrepreneurship, la Chambre a versé une bourse de 2 500 $ à la firme gagnante, ABITEK Inc., de Drummondville. La Chambre a également accordé deux autres bourses

de 3 000 $ pour un projet parrainé par le ministère de l'Industrie et du Commerce, "Devenez entrepreneur".

• Depuis mars 1988, le Service des communications travaille à la production d'un nouveau dépliant s'adressant aux gens du troisième âge.

De plus, au cours de la prochaine année, tous les dépliants existants seront entièrement refaits en ce qui concerne leur présentation graphique.

• En 1987-1988, le Service a reçu près de 1 000 demandes de dépliants: 177 000 ont été transmis. De plus, lors des différents salons nationaux et régionaux, nous avons distribué plus de 173 000 autres dépliants.
• Rédaction de textes qui ont servi à la réalisation de deux émissions de la série radiophonique "En toute justice". Les émissions ont porté sur l'achat d'une maison et l'union libre.
• Publication de publicités institutionnelles dans les magazines suivants: Le Devoir économique, PME, Le Banquier et C.R.I.Q. (Centre de recherches industrielles du Québec).
• Coordination des textes produits à l'intention de la rubrique "Loi et affaires" du magazine PME.
• En collaboration avec le cégep de Saint-Jérôme, le Service a participé à la mise sur pied d'un cours sur le droit de l'entreprise.
• Dans le cadre de la Journée du droit 1987, le Service a collaboré à la production d'un cahier thématique dans le Journal de Montréal et à l'animation d'un stand au Palais de justice de Montréal.
• Réponses favorables à 18 demandes de conférenciers pour divers événements et organismes.
• Grâce à notre Service de référence, 1 152 appels du public ont pu être acheminées aux quelque 200 notaires de la région de Montréal qui acceptent de recevoir le public pour une première consultation de 30 minutes au coût de 20 $.

Campagne de publicité institutionnelle

Au cours du dernier exercice financier, la Chambre a de nouveau été présente à la télévision grâce à une campagne de publicité institutionnelle. Bien que la Corporation ait diffusé des messages en langue anglaise, près de 80 % du budget publicitaire a été consacré aux médias francophones.

Concentré sur deux périodes de huit semaines (du 4 octobre 1987 au 18 décembre 1987 et du 31 janvier 1988 au 26 mars 1988), la campagne aura été marquée par une mésentente avec Radio-Canada quant à notre présence à l'émission "La cour en direct". Il faut retenir de cet incident l'intéressante compensation financière obtenue par la Chambre qui a permis de prolonger la campagne automnale et d'être beaucoup plus présents lors de la campagne hivernale. Sommairement, l'entente avec la société d'État nous a donné 42 messages supplémentaires dans tout le réseau.

Autre fait marquant de la campagne: la Chambre a consacré une certaine partie de l'enveloppe budgétaire afin de diffuser les différents messages sur une base régionale qui tenait compte de la répartition géographique des notaires.

Outre les messages conçus lors des campagnes précédentes (union libre - succession - partir en affaires), deux autres messages, français et anglais, furent produits pour la campagne 1987-1988: un premier sur la prévention et un second concernant la loi 87 sur la copropriété.

Enfin, en début d'année, deux messages radiophoniques furent diffusés pendant quatre semaines sur les ondes de CKAC à Montréal et de CHRC à Québec. L'un de ces messages portait sur la loi 87 alors que l'autre touchait la prévention. Cette initiative se voulait une campagne de pré-sensibilisation à la campagne télévisée de janvier 1988.

Gestion du service

Comme mentionné au début, le Service des communications a vu son personnel renouvelé lors du dernier exercice. Outre l'embauche d'une nouvelle secrétaire, d'un agent de communication et d'un responsable du Service, il faut aussi souligner l'arrivée d'un notaire-relationniste dont le mandat aura assurément des répercussions sur les activités du Service. En effet, ce juriste s'est vu confier comme tâche principale de conseiller les membres de la Corporation dans l'élaboration des moyens et des mécanismes visant à promouvoir le recours aux communications, aux relations publiques et au marketing chez les notaires, entre eux et dans leur milieu. Ce mandat constitue un prolongement logique à la mission que s'est donnée le Service des communications de la Chambre au cours des dernières années.

Comité de vérification

Au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 1988, le Comité s'est réuni en avril 1988. Il a accepté le rapport des experts-comptables, recommandé son approbation et la nomination de la firme Samson Bélair à titre d'experts-comptables pour l'année financière 1987-1988.

Service des finances

Comme on peut le constater à la lecture des états financiers, les résultats du fonds général pour l'année terminée le 31 mars 1988 se soldent par un excédent des dépenses sur les revenus de 71 877 $.

Nos revenus ont connu une croissance de 11 % par rapport à l'année précédente.

Le fonds d'indemnisation a terminé l'année avec un surplus accumulé de 242 203 $, mais nous sommes d'avis que des réclamations pour l'année 1989 viendront réduire substantiellement ce surplus.

Le Fonds des assurances a obtenu des résultats qui sont presque en accord avec les prévisions budgétaires, terminant l'année avec un excédent de 1,1 $ million comparativement à des prévisions budgétaires excédentaires de 990 000 $.

L'actif total pour l'ensemble des fonds était de 22 $ millions au 31 mars 1988, une augmentation de 6 $ millions par rapport à l'année 1987.

Rapport des experts-comptables

Nous avons vérifié le bilan des divers fonds de la Chambre des notaires du Québec au 31 mars 1988 et les états de leurs résultats et de leurs surplus (déficit) pour l'exercice clos en cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Chambre des notaires du Québec au 31 mars 1988 ainsi que ses résultats pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair
Comptables agréés
Montréal, 26 avril 1988

Bilan

Fonds général et fonds d'études notariales

au 31 mars

	1988			1987
	Fonds général	**Fonds d'études notariales**	**Total**	**Total**
ACTIF				
Encaisse (note 1)	227 687 $	242 686 $	470 373 $	727 592 $
Débiteurs	2 043	3 000	5 043	8 487
Intérêts courus	11 758	177 538	189 296	174 362
Placements, au coût (valeur du marché, total 1988 : 6 829 407 $)	303 402	6 503 917	6 807 319	5 724 891
Frais payés d'avance		3 000	3 000	
Frais capitalisés (note 2)		1 095 307	1 095 307	
	544 890 $	**8 025 448 $**	**8 570 338 $**	**6 635 332 $**
PASSIF				
Créditeurs	144 030 $	226 895 $	370 925 $	650 589 $
SURPLUS	400 860	7 798 553	8 199 413	5 984 743
	544 890 $	**8 025 448 $**	**8 570 338 $**	**6 635 332 $**

Bilan

Fonds des assurances

au 31 mars

	1988	1987
ACTIF		
Encaisse (note 1)	376 168 $	406 478 $
Cotisations à recevoir	3 670	
Franchises à recevoir	20 000	22 650
Intérêts courus	333 976	239 689
Frais reportés	3 271	
Placements (valeur du marché 1988 : 12 066 845 $)	11 994 607	8 493 902
	12 731 692 $	**9 162 719 $**
PASSIF		
Réserve pour réclamations en cours (note 4)	8 927 621 $	7 227 973 $
Créditeurs	803	123 840
Surprime	1 036 121	177 278
Cotisations perçues d'avance	2 757	
	9 967 302	7 529 091
SURPLUS	2 764 390	1 633 628
	12 731 692 $	**9 162 719 $**

Bilan
Autres fonds

au 31 mars

	1988	1987
PASSIF ET SURPLUS		
Fonds d'indemnisation		
PASSIF		
Réserve pour réclamations en cours	388 984 $	268 349 $
Créditeurs		
SURPLUS (déficit) (note 5)	242 203	(24 171)
	631 187 $	**248 662 $**
Fonds de bibliothèque Henri-Turgeon		
SURPLUS	11 930 $	11 776 $
Fonds de congrès		
PASSIF		
Créditeurs	786 $	2 000 $
SURPLUS	174 773	165 766
	175 559 $	**167 766 $**

1. Encaisse

En vertu d'une entente avec le banquier principal de la Chambre des notaires, un intérêt spécial est versé sur les sommes d'argent déposées au compte courant sur la base suivante :

le taux des dépôts à terme de 30 à 59 jours sur le solde net quotidien, payable mensuellement.

2. Frais capitalisés

Ce montant représente les sommes payées pour la mise au point du logiciel PARA-MAÎTRE. Cet actif sera amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur cinq ans à partir de 1989.

3. Fonds des assurances – garanties supplémentaires

Aux fins de l'entente de la Chambre des notaires avec les Coopérants, le fonds des assurances fournira à l'assureur une garantie collatérale maximale de 2 000 000 $ sur son actif.

4. Fonds des assurances – réserve pour réclamations en cours

		1988			1987
Années	**Limitation de perte (stop loss)**	**Réserve pour réclamations**	**Réclamations payées**	**Solde**	**Solde**
1981-1982	425 000 $	425 000 $	392 848 $	32 152 $	52 868 $
1982-1983	496 000	496 000	463 917	32 083	32 083
1983-1984	1 500 000	1 413 272	405 674	1 007 598	1 199 107
1984-1985	1 965 276	1 696 256	115 666	1 580 590	1 706 001
1985-1986	2 500 000	1 583 370	192 215	1 391 155	1 398 371
1986-1987	S/O	2 349 087	23 245	2 325 842	2 839 543
1987-1988	S/O	2 558 201		2 558 201	
		10 521 186 $	**1 593 565 $**	**8 927 621 $**	**7 227 973 $**

5. Fonds d'indemnisation

En vertu de la Loi sur le notariat, le surplus du fonds d'indemnisation doit être maintenu à un montant minimum de 100 000 $. De plus, l'indemnité maximale payable à même le fonds est établie à 300 000 $ pour le total des réclamations contre un même notaire.

Comité des communications

Le Comité a tenu 5 réunions au cours de l'année, qui furent suivies de nombreuses recommandations acheminées au Comité administratif.

Les discussions ont porté, entre autres, sur les thèmes suivants:

- la campagne d'information télévisée et radiophonique s'est poursuivie, et nous avons étudié la grille de placement média et les orientations à donner à cette campagne;
- de nouveaux messages ont été produits, et nous avons participé au choix des thèmes;
- la participation aux différents salons d'expositions s'est poursuivie tant à Québec qu'à Montréal;
- en ce qui concerne les publications, plusieurs brochures, dépliants, messages dans les journaux et magazines ont été produits;
- nous avons analysé le projet de production d'une toute nouvelle publication pour remplacer le journal "Dont Acte". Sous un nouveau format de type revue et publiée de façon plus constante, elle sera sûrement très appréciée par les lecteurs;
- des recommandations ont été faites lors de l'engagement du nouveau coordonnateur des communications à la suite du départ de son prédécesseur et lors de l'engagement de son personnel.

Comité d'inspection professionnelle

Durant cette période, les membres du Comité ont procédé à l'inspection des études, des greffes et des dossiers de 803 notaires répartis dans tous les districts de la province. De plus, ils se sont réunis à six occasions.

Nous avons aussi demandé à 255 notaires de procéder à leur propre évaluation au moyen du Guide d'évaluation et de nous en faire rapport.

"L'auto-évaluation" s'est révélée un excellent outil d'inspection en ce sens qu'elle constitue une source extraordinaire d'informations, qu'elle requiert la participation active du notaire et qu'elle permet d'accroître l'impact de l'inspection faite en l'étude même, par la suite. Les réactions enregistrées confirment aussi que le Guide d'évaluation constitue un excellent guide de pratique.

Les moyens d'action utilisés par le Comité à la suite de l'inspection varient considérablement.

Le Comité recommande fréquemment, lorsque l'inspecteur constate chez un notaire des lacunes ou des contraventions découlant principalement d'un manque d'organisation, que le président rencontre le notaire concerné pour le sensibiliser aux problèmes rencontrés et discuter avec lui des moyens à prendre pour corriger la situation.

Généralement, une nouvelle inspection sera faite chez ce notaire dans un délai rapproché pour constater s'il a tenu compte des recommandations qui lui ont été faites. Dans le cas où la situation n'a pas ou peu changé, le dossier est remis au syndic.

Si les infractions notées par l'inspecteur sont de nature plus sérieuse, le syndic en sera immédiatement avisé.

L'action du Comité ne s'arrête cependant pas là. Elle peut aussi être positive et préventive tant par les conseils et recommandations prodigués par l'inspecteur en cours d'inspection que par le suivi exercé après coup. En effet, si l'inspecteur juge que certains actes pourraient ne pas produire les pleins effets juridiques recherchés par les parties, le Comité, par une action ponctuelle, demandera à ce que les correctifs appropriés soient apportés sans délai.

Ce qui finalement nous amène aux limites de l'action du Comité. En effet, la persuasion et la coercition sont des moyens d'action qui ont quand même, dans l'état actuel de la réglementation, des limites certaines.

Elles ne sont généralement pas d'une grande utilité dans le cas du notaire dont les connaissances juridiques sont déphasées.

Les dernières années ont été témoins de changements législatifs importants surtout au niveau du droit statutaire. Nous assisterons, au cours des prochaines années, à la réforme presque totale de notre droit civil.

Le Comité devra avoir les moyens d'accomplir sa tâche à l'endroit des notaires qui n'auront pas vu à tenir à jour leurs connaissances juridiques et qui voudront quand même continuer à exercer leur profession.

C'est pourquoi, estimant que le temps presse, nous recommandons instamment que la Chambre se dote d'un règlement concernant les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice.

À défaut de tel règlement, le Comité ne sera plus en mesure, dans un avenir plus ou moins rapproché, de remplir adéquatement son mandat.

Syndic

Demandes d'enquête du public

Au cours de l'année 1987-1988, nous avons reçu 1 208 demandes d'enquête. De ce nombre, 823 demandes n'ont pas nécessité l'ouverture d'un dossier, ayant pu être réglées à l'occasion d'une communication verbale ou écrite avec le plaignant et/ou le notaire visé. Nous avons ouvert 385 dossiers d'enquête concernant 264 confrères.

Ces demandes d'enquête ont été réglées comme suit: 46 demandes ont été considérées comme non fondées; 113 demandes ont été considérées comme fondées, en tout ou en partie, et ont été réglées, soit au niveau du syndic, soit pour quelques-unes au niveau du Comité de discipline; 226 demandes étaient encore en cours le 31 mars, date de compilation de ces statistiques.

Téléphones et entrevues

Suivant un relevé effectué pendant l'année écoulée, nos secrétaires ont reçu et fait 10 689 appels téléphoniques. À ce nombre, il faut ajouter ceux reçus et faits directement par les syndics. Ces appels téléphoniques avaient pour objet des demandes de renseignements d'ordre général.

Toujours durant la même période, nous avons reçu à nos bureaux 174 personnes sans qu'il y ait nécessairement une demande d'enquête.

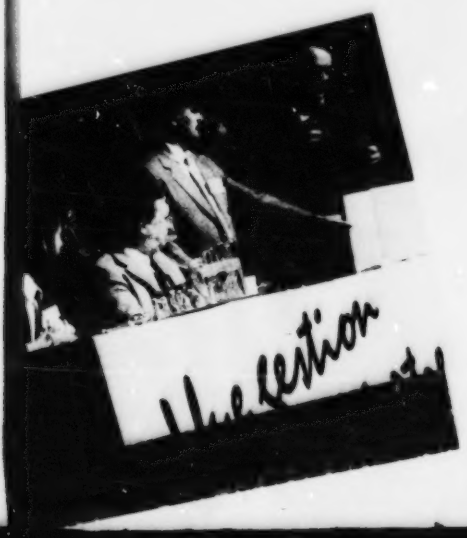

Demandes d'enquête des confrères

Nous avons reçu 29 demandes d'enquête de confrères portées contre 29 autres confrères.

Nous avons disposé de ces demandes d'enquête comme suit: 6 demandes d'enquête ont été considérées comme fondées, en tout ou en partie, et ont été réglées au niveau du syndic ou référées au Comité de discipline; aucune n'a été considérée comme non fondée. Vingt-trois demandes d'enquête étaient en cours le 31 mars, date de compilation de ces statistiques.

Enquêtes amorcées par le syndic

En plus des demandes d'enquête du public et des confrères, nous avons pris l'initiative d'ouvrir 104 dossiers d'enquête contre 103 confrères. Parmi ces 104 dossiers, un certain nombre a été référé par le Comité d'inspection professionnelle.

Nous avons disposé de ces demandes d'enquête comme suit: 57 demandes d'enquête ont révélé des infractions de la part des confrères et un règlement est intervenu au niveau du syndic ou au niveau du Comité de discipline; 6 demandes d'enquête étaient non fondées. Au 31 mars 1988, date de compilation de ces statistiques, 41 demandes étaient encore à l'étude.

Médiation du président de la Chambre

Nous avons reçu au cours de la dernière année 9 demandes de médiation du président au sujet d'un litige opposant des confrères. En de tels cas, nous préparons le dossier que nous soumettons ensuite au président pour étude. Par la suite, nous convoquons les parties au nom du président et nous les rencontrons avec lui afin qu'il exerce sa médiation. Plusieurs autres différends entre confrères ont été réglés au niveau du syndic.

Conciliation et arbitrage

La majorité des demandes d'enquête formulées par le public relatives au tarif d'honoraires des notaires du Québec se règlent par des explications de notre part à l'effet que le compte produit par le notaire est justifié.

Dans 23 dossiers, notre conciliation a permis au notaire et à son client d'en venir à une entente à l'amiable, évitant ainsi des poursuites onéreuses de part et d'autre et évitant l'arbitrage. Il n'y a eu aucun cas d'arbitrage.

Exercice illégal

Six cas d'exercice illégal nous ont été soumis pour l'année en cours.

Plaintes disciplinaires

Un rapport relatif aux activités du Comité de discipline vous est soumis par Me Jean-Guy Trépanier, secrétaire de ce comité.

Comité de discipline

Séances du Comité de discipline

Le Comité de discipline a siégé 34 fois à propos de 37 plaintes, soit 26 des 27 plaintes reçues au cours de l'exercice et 10 plaintes portées lors d'exercices antérieurs dont l'audition n'avait pas encore été commencée ou dont l'audition bien que commencée n'avait pu être terminée.

Plaintes rejetées

Le Comité a rejeté quatre plaintes, dont une en partie seulement et une autre pour le motif qu'elle était irrecevable parce que les faits relatés dans la plainte ne constituaient aucune infraction au Code des professions, à la Loi sur le notariat et aux règlements adoptés conformément à ces lois.

Condamnations prononcées

a) utilisation de fonds en fidéicommis à des fins autres que celles pour lesquelles ils avaient été reçus

Quatre notaires ont été trouvés coupables à ce sujet et ont été condamnés, dans un cas à une radiation temporaire de deux mois, dans un autre cas à une radiation temporaire d'un an, dans un autre cas à une radiation temporaire de six jours et à une amende de 2 000 $ et, dans un dernier cas, à une radiation permanente.

b) défaut de répondre à un cadre de la Chambre

Douze notaires ont été reconnus coupables à ce sujet et ont été condamnés, dans un cas, à la réprimande, dans six cas, à une amende de 200 $, dans deux cas, à une amende de 1 000 $, dans un cas à une amende de 1 200 $ et, dans un dernier cas, à une amende de 3 000 $ et à une radiation temporaire de neuf jours.

c) défaut de disponibilité et de diligence raisonnables

Quatre notaires ont été reconnus coupables à ce sujet et ont été condamnés, dans un cas à une amende de 200 $, dans un cas à une amende de 600 $, dans un cas à une amende de 1 000 $ et à une radiation temporaire de trois jours et, dans un dernier cas, à une radiation de soixante jours.

d) défaut de produire le rapport annuel de comptabilité en fidéicommis et tenue non réglementaire de la comptabilité en fidéicommis

Six notaires ont été reconnus coupables à ce sujet et ont été condamnés, dans un cas à une amende de 200 $, dans deux cas à une amende de 1 000 $, dans un cas à une amende de 1 000 $ et à une radiation temporaire de dix jours, dans un cas à une amende de 1 000 $ et à une radiation temporaire d'un mois et, dans un dernier cas, à une amende de 4 500 $ et à une radiation temporaire de deux mois.

e) inobservance du tarif

Deux notaires ont été reconnus coupables à ce sujet et ont été condamnés, dans un cas à une amende de 2 200 $ et, dans un deuxième cas, à une amende de 1 800 $.

f) publicité professionnelle irrégulière

Un seul notaire a été reconnu coupable à ce sujet et a été condamné à une amende de 1 900 $.

g) défaut de rendre compte à un client

Deux notaires ont été reconnus coupables à ce sujet et condamnés, dans un cas à une amende de 200 $ et, dans un deuxième cas, à une amende de 1 200 $ et à une radiation temporaire de deux jours.

h) signature d'un acte par les parties hors la présence du notaire

Deux notaires ont été reconnus coupables et ont été condamnés, dans un cas à une amende de 1 000 $ et, dans un deuxième cas, à une radiation temporaire d'un an.

Comité du Fonds d'indemnisation

Le Comité s'est réuni à sept occasions au cours du dernier exercice. Des 53 réclamations qui ont été présentées, 38 réclamations furent étudiées pour un montant total de 2 708 009,67 $. De ce nombre, 27 réclamations totalisant 2 623 256,07 $ concernent une seule et même affaire d'importance majeure.

Le Comité a recommandé l'acceptation de 24 réclamations totalisant la somme de 714 810,29 $.

Des 38 réclamations étudiées, 11 réclamations sont encore en suspens pour une somme de 1 965 765,28 $. De plus, 13 réclamations présentées n'ont pas encore été étudiées et totalisent 380 178,68 $.

Registre des testaments

Au cours de cette dernière année, 138 178 inscriptions ont été enregistrées au Registre, ce qui porte à 2 601 017 le nombre des inscriptions depuis la création du Registre, le 1er janvier 1961.

Au niveau des recherches testamentaires, 12 921 certificats furent émis au cours de cette même période, soit une augmentation de 12,5 % par rapport à l'année précédente.

Comité sur le tarif

Le Comité ad hoc sur le tarif s'est réuni à quatre occasions durant l'exercice financier 1987-1988.

Les deux premières réunions furent consacrées à l'élaboration et à l'adoption du texte final du nouveau projet de tarif, tel qu'il a été déposé à la fin août 1987 auprès du ministre responsable des Corporations professionnelles.

Les membres du Comité ont élaboré, au cours des deux dernières séances, une argumentation soutenue pour appuyer les moyens de contrôle avancés dans le nouveau projet de tarif. Cette argumentation fut déposée à la fin mars 1988 au bureau du ministre responsable des Corporations professionnelles.

Comité Ad Hoc sur les services frais juridiques

Ce Comité a pour mission d'étudier toute la question des frais juridiques payés par d'autre que le bénéficiaire ou pré-payés par ce dernier, d'en prévoir les conséquences sur le notariat et ainsi, faire des recommandations quant à l'attitude que devrait adopter la Corporation.

Depuis sa création à l'automne 1987, le Comité a tenu trois réunions dont le bilan au 31 mars 1988 est plus que positif. Ses membres ont d'abord procédé à l'étude et la synthèse de la documentation existante, pour ensuite se pencher sur le rôle du notaire au sein des organismes publics et de l'aide juridique.

Comité Ad Hoc de négociation du tarif d'aide juridique

Ce Comité a tenu une réunion au cours de l'exercice 1987-1988 afin d'étudier le projet de tarification d'honoraires formulé par le ministère de la Justice et soumis à la Chambre des notaires, le 25 janvier 1988.

Le ministère veut exclure le domaine immobilier de la tarification et redistribuer les honoraires ainsi récupérés en augmentant les honoraires alloués pour les autres services professionnels prévus dans le projet, sans toutefois augmenter la masse globale des honoraires alloués aux notaires.

Insatisfait de ces dispositions, le Comité a formulé, depuis la fin de l'exercice 1987-1988, un nouveau projet de tarification incluant le domaine immobilier et des demandes révisées pour les autres services.

Il considère toutefois qu'il ne revient pas à la Chambre de décider d'inclure ou d'exclure le domaine immobilier du tarif d'Aide juridique.

Comité des relations canadiennes et internationales

Ce Comité a tenu 7 réunions depuis le 30 septembre dernier.

Il a pour mandat de répertorier les appartenances de la Chambre tant au niveau canadien qu'international et de soumettre des recommandations au Bureau quant aux politiques qui devraient être adoptées par la Corporation sur la question.

Il doit également intéresser les notaires et préparer une relève pour les délégations aux divers organismes.

Au cours de cette première année d'existence, le Comité a procédé à l'inventaire des différents organismes dont la Chambre fait partie dans le but de publier, à l'intention des notaires, un répertoire sous forme de fiches.

Comité Ad Hoc de l'intégrité et de l'expansion

Ce nouveau Comité a tenu une réunion qui a porté sur les grandes orientations de son mandat. Au cours de la prochaine année, il se penchera sur la résolution du Bureau relative à la prise de mandat de financement assortis de garanties hypothécaires, accordée par des institutions financières à des cabinets d'avocats.

Membres de la direction

• Direction générale	Guy Mercier, notaire	directeur général
• Secrétaire	Danielle Lord, notaire	
• Finances	Pierre Pharand	directeur
	Bertrand Lortie	chef comptable
• Assurances	Pierre Leduc	directeur
	Madeleine Desrivières	responsable comptabilité
• Syndics	Gilles Boucher, notaire	syndic
	Gaston Binette, notaire	syndic-adjoint
	Maryse Laliberté, notaire	syndic-adjoint
	Michel Villeneuve, notaire	juriste-enquêteur
• Inspection	Marcel Delorme, notaire	président du Comité d'inspection professionnelle
	Jean-Guy Trépanier, notaire	secrétaire du Comité d'inspection professionnelle
	Jean-Pierre Bertrand, notaire	inspecteur
	Marguerite Hamelin, notaire	inspecteur
	Maurice Lamothe, notaire	inspecteur
	Yvan Pelletier, notaire	inspecteur
	Guy Perreault, notaire	inspecteur
	Guy Poudrier, notaire	inspecteur
• Recherche et information	Julien S. Mackay, notaire	directeur
	Laurence Charest, notaire	juriste
	Linda Massie, notaire	juriste
	Yves Pepin, notaire	juriste
	Michel Perreault, notaire	juriste
• Centre de documentation	Lise Lachance	responsable du Centre
• Formation professionnelle	Denyse Fortin, notaire	directeur
	Johane Ducharme, notaire	adjointe à la direction
• Service du Guide de gestion et de pratique	Denis Gadbois	chef de service
• Communications	Antonin Fortin	coordonnateur
	Daniel Bouchard, notaire	juriste-relationniste

President's Report

The time has come once again to take a close look at our performance over the fiscal year just ended. Reports from the various departments and committees of the Chambre provide us with a unique opportunity to take stock of our activities and make a rigorous assessment of the results.

Allow me to make a few comments on the activities of the Chambre in general, and more specifically on the issues and projects that have been significant in the past year and are soon to have a stong impact on the profession.

Sound financial health

As you read the financial statements in this report, you will note that our professional corporation is in excellent financial health. The surpluses reported in all funds stand as proof of our management abilities.

The surplus in the notarial studies fund originates from incoming funds, which are difficult to determine in advance given last year's real estate market. This is a heritage whose management has been entrusted to us for the greater benefit of society. In fact, as you will note in the report from the Director of the Research Department, the list of our social commitments is impressive and growing longer each year. The gratitude of our fellow citizens for this judicious management of public property is bound to reflect positively on the profession.

Projects attesting to our social commitment

Allow me to say a few words about a project which attests to our willingness to assume social responsibilities which, at first glance, would seem to be more in the government's sphere of authority.

Our original teaching project on corporate law, instituted by the Chambre in conjunction with the St-Jérôme Cégep, did not rely on government grants to become a reality despite the fact that education is primarily the government's duty.

The same may be said of the Chambre's large investments of money and resources in the development and reform of our civil law.

In the same spirit, the Chambre financed a pilot program leading to a degree in notarial law at the Université de Sherbrooke. The principles contained in the Management and Practice Guide, developed by the Chambre des notaires and distributed to all our members, were the subject of a course designed to familiarize future notaries with the profession. Since the experiment was a success, the Administrative Committee decided to finance this course for all four universities in Quebec which offer a degree in notarial law.

Tariff of professional fees

This is the topic closest to the hearts of all members of the profession. The project undertaken by the Bureau in June 1987 was submitted to the Minister in charge of applying professional regulations at the end of August 1987. I have also discussed the subject with Mr. Ryan.

We are now awaiting the Minister's decision following the filing of our brief in March of last year. Regardless of the decision, the short-term and long-term consequences will be significant for the profession and will lead to a major communications effort on our part, not only with the public but also with our fellow professionals.

Management and information systems

The management and automation of notaries' practices have been part of an extensive project to which we dedicated significant resources and which will influence the development of the profession for a long time to come.

Several texts in this annual report speak eloquently on the subject. I merely wish to emphasize that the purpose of this project is to enable notaries to obtain the best insurance and the best competitive edge for their business, in the form of optimum, error-free productivity. The issue of fees will then cease to be our main concern and we can concentrate more fully on our duty, which is to serve clients as best we can.

Civil Code reform

The fiscal year was also marked by another major project which will affect our future to such an extent that, for the first time, the very existence of the profession is as stake. I am referring to the legislative project, specifically the reform of our Civil Code.

We experienced many exciting moments in 1987-1988, as the work of the legislator provided us with an opportunity to redefine our place in the legal scheme of things. The exciting events of the past few months will intensify during the next two years; the unique role of the notary as a public officer stands to be strengthened if the Quebec government policy-makers can understand one important principle: namely, that a distinct society does not stop at the question of language but is reflected first and foremost in the legal system.

The contribution of notaries in the legislative work on the new Civil Code is recognized by all interested parties as remarkable and original. It should also be noted that the outstandingly high attendance of notaries at the three information sessions on the new Code astounded the entire Quebec legal community.

Communications

The communications project received its fair share of attention. It is significant to note that the profession has once again given its unanimous support to financing the televised campaign, which makes notaries pioneers in this field in the professional world. During the next few months, we will attempt to raise public awareness of the details of the profession and further stress the preventive aspect of our work.

Conclusion

By and large, we can safely say that it has been an excellent year for the professional organization of notaries.

We must, however, admit to having failed in some areas. The lack of professional solidarity is certainly our most serious weakness. It is too early to say whether the action recently undertaken to remedy this situation will bear fruit. It is also regrettable that budgets for local and regional activities were greatly underused by district representatives during the year.

We must devote all our energies to sowing the seeds of solidarity; the future of our profession depends on it.

To this need for stronger ties we must add a concern for scrupulous professional behaviour and a profound respect for the principles of our profession. In their reports, the Syndic and the Committee for Professional Inspection review this situation with unprecedented candour.

In addition, the work of several committees should experience renewed vigour. To that end, I wish to announce here the amalgamation of the Committee on Professional Integrity and Development with the Committee to study C.E.A.A.N. recommendations; their mandates are similar and we should see major developments within the next few months .

In closing, I would like to thank all the employees of the Chambre for their close collaboration, dedicated efforts and great competence. The forthcoming administrative reorganization plan should contribute to even greater efficiency among all our staff.

I would also like to thank the members of the Bureau and those of the committees for their solidarity and their determination to serve the profession to the best of their abilities.

We can all be proud of the work accomplished.

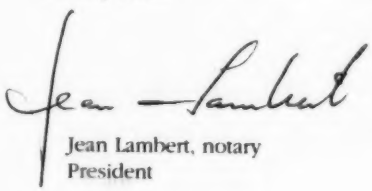

Jean Lambert, notary
President

Director General's Report

To avoid duplication of information, this report will confine itself to a brief summary of the various activities related to the general management of the Corporation.

Financial Position

A reading of the financial statement reveals that our financial position is sound and that the budgets of the various departments and committees have been respected. As we all know, such results are not simply a matter of luck but of hard work and discipline. I wish to thank everyone who helped the Corporation adhere to its budgets.

Salary Policy

Last year I mentioned a study on the evaluation and compensation of non-management staff of the Chambre des Notaires du Québec. Acting on the main conclusion of this study, the Administrative Committee had at the time authorized a salary adjustment over a period of two years, starting April 1, 1987. Today we can assert that the salaries and benefits paid by the Chambre des Notaires du Québec are equitable and competitive.

As for managerial staff, we proceeded for the first time with compensation based on performance. A number of budget adjustments and improved administrative procedures enabled us to quickly reach the objectives set for this project.

Organization Plan

This year, we will develop and implement an organization plan for the various departments of the Chambre. The purpose of this plan is to improve productivity while respecting Corporate objectives. It will be studied by management, the Administrative Committee, and the Bureau.

Meetings

During the first year of the XLth triennal term, the members of the Bureau held seven meetings, one of which extended over a two-day period. The Administrative Committee met fourteen times, with one of these meetings lasting two days.

In the same period, the various committees of the Chambre des Notaires met on two hundred occasions.

Outlook

For the next few months we can expect intense activity in such sectors as Training, Professional Liability Insurance, the Service Corporation, and Communications.

Professional Training

The Training Department's report addresses and clarifies a number of issues: among them, current and future public expectations with regard to notaries, their needs, and the consequences of these expectations and needs in terms of training.

Professional Liability Insurance

The Quebec government ratified Bill 44 last June. Professional corporations can now create an insurance fund which, for all intents and purposes, acts as an insurance company in matters of

professional liability. The Bureau de l'Ordre has agreed to the creation of this fund and we expect it to be operational starting January 1989.

This fund is a logical extension of the various measures taken by the Chambre des Notaires du Québec with respect to professional liability.

Service Corporation

This year, we formed the Service Corporation of the Chambre des notaires du Québec. For the time being, this corporation is responsible solely for the Management and Practice Guide. An entire team is already in place to assist in the manual or computerized implementation of this guide, which we firmly believe will enhance the productivity of notarial practices, increase the professionalism of our members and ensure that the public is provided with services adapted to a rapidly changing society.

Communications

In my report of last year, I mentioned my intention to submit a plan to restructure the district associations in order to create greater solidarity among our members. This did not come about for several reasons; between September 1987 and January 1988 this department was severely understaffed and concentrated every effort on carrying out immediate projects. A new team is in place and I have no doubt that its competence and energy will see the project through to completion.

Conclusion

Our presence and development are very much in tune with the evolution of professional corporations in North America. The confidence of our members in the Corporation inspires optimism and we intend to endow them with every possible technological means to make our profession the best one and, above all, the one that best meets the needs of the public.

My task as Director General of the Chambre des Notaires du Québec is not always an easy one. However, I am fortunate to be surrounded by an admirable team; the performance of our elected members and corporate officers is exceptional. Without their support, we could not reach our objective of protecting the public interest and developing our profession. My heartfelt thanks to all these people for their invaluable collaboration and outstanding work.

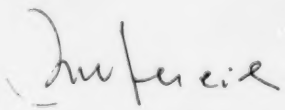

Guy Mercier, notary
Director-General

Secretary's Report

I am pleased to submit the report of the Secretary of the Chambre des Notaires for the period April 1, 1987 to March 31, 1988.

Notarial Register

As at March 31, 1988, there were 3,016 practising notaries. During the year, 136 candidates were admitted to the profession.

Sixteen candidates applied to the Administrative Committee for readmission to the practice and were re-instated on the Roll of the Order.

Forty-seven notaries resigned as members of the Chambre des Notaires and, during the year, three members held positions incompatible with the practice of the notarial profession. In addition, nine members were struck from the Roll for non-payment of the assessment.

Admission to the Profession

In a report tabled at a meeting of the Administrative Committee held in January, I informed the Committee that 211 applications for registration had been submitted; of these, 66 were from men.

Transfer of Records

The Administrative Committee granted permission for 54 transfers of notarial records. Six cases involved the splitting-up of records.

Finance Department

The financial statements show that the general fund closed the year ending March 31, 1988 with a $71,877 surplus of expenditures over revenue.

Our revenue increased 11% over the previous year.

The indemnity fund reported an accrued surplus of $242,203 at year-end. However, claims for the year 1989 will, in our opinion, reduce this amount substantially.

The insurance fund shows results nearly in line with budgetary forecasts, with a surplus of $1.1 million at year-end, compared to an anticipated surplus of $990,000.

As at March 31, 1988, total assets for all funds combined amounted to $22 million, an increase of $6 million over 1987.

Department of Research and Information

At present, the Department is working on a detailed and scientific reorganization of the entire Répertoire collection.

A coordinating committee, made up of representatives from the Chambre and from the publisher SOQUIJ, will organize the project and ensure that each volume maintains its high standards as a reliable and useful reference tool for notaries.

In all, 26 articles in the collection were updated, including the English version of standard forms on corporate law and associations, which is approximately 1,000 pages long.

We are now looking at the possibility of developing a software program for all doctrine and forms and precedents. These are continually being modified by new laws and will be further altered when the new Civil Code comes into effect. It is very important therefore that we be able to make changes quickly and easily in order that the volumes remain accurate.

Request for Information

The Research Department received 3,303 requests for information about legal matters from notaries in Quebec.

A legal expert is now working with us, to help notaries in private practice resolve complex questions of law.

Cahiers

Four regular issues of Cahiers were published.

Having completed the tenth year, we have prepared an integrated index covering the past five years as we did for the first five years.

We have also prepared a special issue on cadrastal reform.

Institute of Research on the Notarial Profession

At present, we are studying the possibility of organizing a symposium with Québécois historians, similar to two symposiums which were held in Paris, at the Institut national de l'histoire du notariat.

The proposed symposium will take place at the beginning of May 1989 in collaboration with the Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

Documentation Centre

This year, the Documentation Centre acquired over 391 monographs on various topics of interest to the notaries of Quebec.

Twenty new periodicals were added to our collection, which now includes 441 different titles.

At present, there are over 6,400 volumes in the Documentation Centre of the Chambre des Notaires.

Our Reference Department was considerably more busy this past year, conducting 2,408 computerized document searches, compared to 1,617 searches in 1986-87.

A total of 111,235 documents were microfilmed in 1987-88. The Will Search Department can now automatically produce on a computer screen the number of the film corresponding to any given will search.

Last year, one of our aims was to gather the audio and video cassettes held at the Chambre des Notaires in order to process them (cataloguing, indexing, filing) and place them at our members' disposal. This has now been accomplished. The cassettes contain programs dealing with subjects proper to the notarial profession, such as death, biological wills, common-law marriage, franchising, and so on. Interviews on activities and events concerning the Corporation have also been recorded. To facilitate access to the video library, the entire card catalogue has been entered in the Documentation Centre's data bank. This makes it possible for anyone conducting a search to find all the available written and audiovisual documentation on a given subject.

Legislation Committee

A. Legislation Sub-Committee on the Civil Code

In the spring of 1987, the Legislation Sub-Committee completed a study of a draft bill on encumbrances and the publication of rights. The Sub-Committee prepared a brief of over two hundred pages which was filed with government authorities in June 1987.

At the Parliamentary Committee held in August 1987, Mtre Jean Lambert presented the highlights of the brief. He stressed the marked advantages of notarial deeds over contracts under private seal, the current importance of the notary's duty with regard to expert advice, impartiality and the need to add to the force of law a notarial deed *en*

minute of unquestionable, liquid and claimable debt. Mtre Lambert also presented the new orientations of the Chambre des Notaires du Québec, which were not contained in the brief, regarding the risks related to using the term «hypothec» to cover all types of encumbrances, the risk of introducing the presumption of hypothec advocated by the Office de Révision du Code Civil and the difficulty of hypothecating consumer goods.

Draft bill — Legislation to reform the Civil Code of Québec respecting the law on obligations

Since January 1988, the Legislation Sub-Committee on the Civil Code has held sixteen meetings for the express purpose of studying this draft bill.

The members of the Sub-Committee agreed to devote several hours a week on their own to study and better grasp the new articles so that the Committee's work could proceed at a satisfactory pace.

We have now completed our study of obligations and started studying the specific rules governing the contracts mentioned. Despite our progress, there is still a lot of work to be done.

B. Legislation Sub-Committee on the Notorial Act

From the outset, the Sub-Committee attempted to take stock of developments in the Notarial Act reform project, based on work already accomplished under the other triennial terms.

As it happens, projects related to election by universal suffrage have not been discussed by the authorities and, consequently, it was desirable to revise both form and content of these texts.

The final project is ready to be approved by the Bureau and will subsequently be sent to the various authorities concerned for approval and implementation.

C. Sub-Committee on Current Legislation

A great number of topics were studied as needs arose. We have prepared and produced the following briefs:

- Brief on Bill C-18, Transportation Act (5.6.(3)).
- Brief on Bill C-55, legislation to amend the Immigration Act (1976) and other legislation (5.6.(3)).
- Participation in drawing up regulations governing arbitration in the construction industry for the Centre d'arbitrage commercial national et international de Québec.
- Brief on legislation to amend the Act respecting public land, more specifically the 3 chains rule.
- Brief on Bill 11, Act to amend various legislation.
- Study with certain representatives of the registry offices branch regarding notices of addresses of legal entities.
- Supplementary brief on administrative tribunals. Organization, operation and roles of discipline committees and Professional Tribunal.
- Brief on a white paper entitled "Lever le moratoire – une décision qui s'impose".
- Brief on Bill 46 – Act respecting farm financing.
- Supplementary brief on encumbrances and the publication of rights.
- Brief on Bill 87 – Act to amend legislation respecting the Régie du logement and the Civil Code.
- Brief on the task force report on administrative tribunals.
- Brief on the policy to rehabilitate contaminated land.

Committee on Technology and Computerization

Two important developments took place last year: on May 27, 1987 we launched the Management and Practice Guide and on April, 22 1988, the software version of this guide (PARA-MAÎTRE) was made available to members of the Chambre.

The Management and Practice Guide

Shortly after the six-volume Guide was launched, all notaries in Quebec received a copy. In order to help users implement the Guide's recommendations, a special kit illustrating the steps to be followed was put together.

Regional seminars to familiarize notaries with the Guide have been highly successful. In the next twelve months, it is estimated that 150 offices will have implemented the Guide's recommendations, that is, 45% of the firms that participated in the regional seminars.

The Committee studied the mandate and goals of the Management and Practice Guide Service within the Service Corporation created by the Chambre. This new service has been put in place to ensure that notarial firms concerned with administrative efficiency and quality of service receive complete and integrated support.

PARA-MAÎTRE Software

In 1987, the Committee decided to develop a computerized version of the Management and Practice Guide. Less than a year later, thanks to the enthusiasm and determination of all those involved, the Chambre des Notaires had its own software package, another example of the dynamic nature of our profession.

PARA-MAÎTRE makes it possible for notaries to maximize productivity while reducing expenses at the same time.

Modelled on the Management and Practice Guide, PARA-MAÎTRE is adapted to the needs of notarial firms of all sizes and its originality is primarily due to its impressive flexibility.

Access to Data Banks

It is now possible for a notary to have access to the tax assessment rolls of some cities through Bell Canada's iNet 2000.

This is a first step towards providing notaries with access to the ever-increasing number of data banks.

Training Department

The highlights of the Training Department's activities for fiscal year 1987-1988 included several new projects and many achievements.

Groundwork completed for training of notarial candidates

In September 1987, a legal expert joined the Training Department with the chief mandate of restructuring professional training of future notaries to help them bridge the gap between academic training and professional practice.

An action plan was devised to implement a new professional training program for notarial candidates by September 1992. One of the essential components of the program will be to provide training centred on the actual practice of the profession, that is, the development of **know-how**.

Concurrently with these projects, the sub-committee on practical training undertook the essential research needed to identify the various problems facing young notaries during their first few years of practice.

Among the year's achievements, the Chambre des Notaires in conjunction with the Law Faculty of the Université de Sherbrooke instituted an experimental course in the management of a notarial practice.

The experiment was a success and, starting next year, the course will be offered by the four law faculties engaged in training our future colleagues.

Scholarship program for graduate studies:

The first winner reaches the finish line

During fiscal year 1987-1988, Mtre. Jean Girard was the first to successfully complete the scholarship program. Mtre. Girard obtained his Masters in taxation law from the Université de Sherbrooke in October 1987.

Two other scholarship winners, Mtres. Brigitte Lefebvre and Robert Hétu, should be receiving their Masters within a few months.

Two new scholarships were awarded for the year 1988-1989. Mtre. Richard Brouillet, inducted into the profession in June 1986, plans to study international business law at the Université de Dijon, France, and Mr. Yves Gingras, who is expected to be made a member of the profession next June, will also study business law, either at the Sorbonne in Paris or at the London School of Economics.

The Chambre des Notaires has also awarded ten scholarships worth $1,500 each. The recipients are currently studying for their Masters in various sectors, including environmental law, land development, library science, computer science, tax law and business law.

Ongoing professional training:

A record number of courses and the highest enrolment ever.

Ongoing professional training programs were never so popular as last year, both in the open-registration courses held in Montreal and Quebec City and for the so-called regional courses.

In all, 4,919 people registered for professional training in courses which included the 40th training course session, the promotional course on the Management and Practice Guide and three courses on the Civil Code.

Regional courses on sales consulting, marketing, limited partnerships and the Management and Practice Guide attracted 983 notaries.

To sum up, the Training Department grew by leaps and bounds in the number and variety of activities it offers. The restructuring of training for candidates to the profession is well under way, the graduate studies scholarship program has started to bear fruit and ongoing training is forging ahead.

Joint Report of the Insurance Committee and Insurance Department

The mandatory professional liability insurance program of the Chambre des Notaires has been existence for eight years. Recently, several modifications have been made, both administrative and financial.

During the fiscal year an automated risk management system was set up for better control over individual claims. It also facilitates access to financial information on every fiscal year since the program's inception.

For the past two years, Sinotech Inc. has been entrusted with our claims management. This firm fulfills its obligations with dedication and efficiency, ensuring that notaries are provided with all the services and advice they need at the time of a claim.

Two insurance companies requested that the Chambre support their title insurance program. We have studied the project meticulously and made our recommendations to the executive.

Financial Results

Total revenue for the insurance fund amounted to $7,026,108 at year-end. Members' contributions represented 80.7% of that amount, and investments accounted for 19.3%.

Expenditures consisted of claims payments (80.1%), as well as internal (9.7%) and favourably with those of conventional insurance companies.

The insurance fund surplus for fiscal year 1987-1988 was $685,762.

The financial statements of the Chambre provide details on the results and on the balance sheet for professional liability insurance activities.

New Insurance Fund

The Act respecting professional liability insurance came into force on June 23, 1987. It authorizes a corporation to insure its members against professional liability.

The Insurance Committee submitted a report to the Administrative Committee on the impact of the Act, as well as the advantages and drawbacks for the Chambre and its members of creating its own insurance fund.

The Chambre is doing everything in its power to set up the insurance fund as early as January 1989. However, if the Chambre cannot obtain from the legislator certain amendments to its rules and regulations so that the project can be brought to completion, the current insurance plan will be maintained as long as we cannot be certain that we have at our disposal every means of making this fund a true success.

The Communications Department

Last year there was a complete changeover of the Communications Department staff. The quality of the Department's activities was not diminished by the adjustments inherent in any administrative reorganization.

The new team was able to pursue the communication program introduced at the beginning of the year.

Communications with Notaries

• Five issues of our publication "Dont Acte". The latest issue contains a special insert commemorating the tenth anniversary of this news bulletin.

The Communications Department was also actively involved in designing a new format for "Dont Acte" which becomes a monthly magazine in June 1988.

• Coordination and production of information and promotion kits for the Management and Practice Guide, in both its manual and computer versions.

• Seventeen loans of stands were made to groups of notaries in order to encourage their participation in regional shows.

Communications with the Media

As in previous years, the Chambre again received numerous requests for information from the media involving interviews and articles. Not surprisingly, the dispute between the Chambre and the CBC attracted a great deal of attention. A number of articles also appeared about proposed legislation on cooperatives, the launching of the brochure Leg-O-Jeunes, fee schedules for legal aid, backlogs in registry offices, the rehabilitation of contaminated soil, the abolition of closed door meetings in the area of discipline, etc.

Communications with the Public

• Coordination of four national shows;

• In February 1988, the Chambre sponsored a prestigious information brochure for future mothers, published by the Corporation professionnelle des médecins.

• Aware of the need to promote entrepreneurship in Quebec, the Chambre des Notaires sponsored the "Créateur d'entreprise" competition in 1987. The Chambre also awarded two scholarships for a project sponsored by the Department of Industry and Commerce, "Devenez entrepreneur".

• In March 1988, the Communications Department began work on a new pamphlet for senior citizens.

• In 1987-88, the Department received approximately 1,000 requests for pamphlets which resulted in the mailing of 177,000 pamphlets. Another 173,000 pamphlets were distributed at various regional and national shows.

• This year, the Service helped set up a course on Corporate Law in collaboration with the St-Jérôme Cegep.

Institutional Advertising Campaign

Over the past fiscal year, the Chambre has been visible on television thanks to an institutional advertising campaign. Although the Corporation has broadcast several messages in English, nearly 80% of the advertising budget has been directed at the French-language media.

Part of the budget has been spent on regional advertising taking into account the geographical distribution of notaries in Quebec.

In addition to messages designed for previous campaigns (common-law marriages – inheritances – new businesses), two new messages in French and in English have been produced for the 1987-88 campaign,the first dealing with prevention and the second with Bill 87 concerning cooperatives.

At the beginning of this year, two messages were aired on CKAC in Montreal and CHRC in Quebec City over a period of four weeks. The first message concerned Bill 87 while the other dealt with prevention. This initiative prepared the ground for the main televised campaign which began in January 1988.

Professional Inspection Committee

This past year, the Committee inspected the offices, records and files of 803 notaries in all districts of the Province. In addition, six Committee meetings were held.

We also asked 255 notaries to complete their own assessments using the Assessment Guide and submit their report to us .

Self-assessment proved to be an excellent inspection tool in the sense that it constitutes a rich source of information, requires the active participation of the notary and, consequently, increases the impact of the inspection on the firm itself. The feedback that we received confirmed that the Assessment Guide also serves as an excellent practice guide.

The measures taken by the Committee following an inspection vary considerably.

When an inspector deems a notary to be wanting in certain aspects of the profession or to have committed some violation of the code primarily as a result of a lack of organization, the Committee often recommends that the President meet with the notary in question to point out these problems and discuss ways of rectifying the situation.

In general, after a short period of time, this notary is again inspected to determine whether he has applied the recommendations made to him. If nothing or little has changed, the case is then handed over to the Syndic.

If the infractions noted by an inspector are of a more serious nature, the Syndic is then immediately notified of the situation.

The Committee also has other means of action. It may take constructive, preventive measures by offering advice and recommendations during an inspection and by ensuring follow-up. If an inspector deems that an action may not have the desired legal effect, the Committee may initiate special action to ensure that corrective measures are brought to bear promptly.

It must be noted, however, that the Committee's actions are indeed limited. In the present state of regulations, persuasion and coercion can only accomplish so much.

These two measures are generally not of great utility in cases where a notary's knowledge of the law is outdated.

In the last few years, a great number of amendments have been made to the law especially with respect to statutory law. Over the next few years, we will witness an almost complete reform of our civil law.

The Committee will have to be invested with the appropriate powers to deal with notaries who have not kept their legal knowledge up to date but nevertheless want to continue practicing their profession.

Time being of the essence, we recommend that the Chambre immediately draft regulations concerning professional training and limitations on the right to practice.

Without such regulations, the Committee will, in the not-so-distant future, become powerless to fulfill its mandate.

Syndic

Public Requests for Inquiry

During 1987-1988, we received 1,208 requests for inquiry. Of this number, 823 were settled by a verbal or a written agreement with the plaintiff and/or notary involved, while 385 led to inquiries on 264 notaries.

The requests for inquiry were settled as follows: 46 were considered to be unfounded; 113 were considered to be justified, either wholly or in part, and were settled by the Syndic or by the Discipline Committee; and 226 were still under consideration on March 31, when these statistics were compiled.

Telephones Calls and Interviews

According to our records, our secretaries received and made 10,689 telephone calls last year, not including the calls made directly to and by the Syndics. These telephone calls were general requests for information.

Over the same period, 174 people visited our offices, without necessarily making requests for inquiry.

Notarial Requests for Inquiry

Last year, we received 29 requests for inquiry filed by notaries against 29 of their colleagues.

We dealt with these requests as follows: 6 were considered to be justified, either wholly or in part, and were settled by the Syndic or referred to the Discipline Committee; no request was considered to be unfounded; 23 were still under consideration on March 31, when the statistics were compiled.

Inquiries Initiated by the Syndic

In addition to requests for inquiry from the public and from notaries, we opened 104 inquiries on our own behalf against 103 notaries. Some of these files were referred to us by the Professional Inspection Committee.

We dealt with these requests for inquiry as follows: 57 resulted in charges of professional misconduct being laid against the notaries in question and their cases were settled by the Syndic or by the Discipline Committee; 6 were considered to be unfounded. On March 31, 1988, when these statistics were compiled, 41 requests were still under consideration.

Mediation by the President of the Chambre

Last year we received 9 requests for mediation by the President dealing with disputes between notaries. In such cases, we prepare a file and submit it

for consideration to the President. The parties are then called in to meet with the President so that he may hand down his decision. Several other disputes between notaries were settled by the Syndic.

Conciliation and Arbitration

The majority of the requests for inquiry from the public concerning fees charged by notaries in Quebec were settled in the form of an explanation to the effect that the notary's billing was in fact justified.

In 23 cases, an amicable agreement was arrived at between the notary and his client through our conciliation, saving both parties arbitration and costly legal action. No cases required arbitration last year.

Illegal Practice

Last year we dealt with 6 cases of illegal practice.

Disciplinary Complaints

A report by Mtre. Jean-Guy Trépanier, Committee Secretary, on the activities of the Discipline Committee is included in this Annual Report.

Discipline Committee

Meetings

The Discipline Committee met 34 times to study 37 complaints. Il dealt with 26 of 27 complaints lodged during the course of this fiscal year and 10 complaints filed in the previous year, for which hearings had not yet begun or had not been completed.

Dismissals

The Committee dismissed four complaints: one was partially dismissed, and another was considered unfounded since no violation of the Professional Code, Notarial Act or pertaining regulations had been committed.

Sanctions

(a) Misappropriation of trust funds

Four notaries were found guilty of this offense. Consequently, one was struck from the Roll for two months, and another for one year. The third notary was suspended for six days and fined $2,000. The last notary was permanently struck from the Roll.

(b) Failure to reply to an officer of the Chambre

Twelve notaries were found guilty of this offense. One was reprimanded while six others received fines of $200. In two cases, fines of $1,000 were imposed. One notary was fined $1,200. The last notary was fined $3,000 in addition to being struck from the Roll for nine days.

(c) Unavailability and negligence

Four notaries were found guilty of this offense. One was fined $200 and another $600. A third notary was fined $1,000 and was struck from the Roll for three days. In the last case, the notary was struck from the Roll for 60 days.

(d) Failure to submit the annual trust accounting report and non-observance of trust accounting regulations

Six notaries were found guilty of this offense. In one case a fine of $200 was imposed, and in two others, a fine of $1,000. One notary was fined $1,000 and was struck from the Roll for ten days. Another was fined $1,000 and was suspended for one month. The last notary was fined $4,500 and was struck from the Roll for two months.

(e) Non-compliance with the Tariff

Two notaries were found guilty of this offense. One was fined $2,200 and the other $1,800.

(f) Irregular professional publicity

Only one notary was found guilty of this offense and was fined $1,900.

(g) Failure to inform a client

Two notaries were found guilty of this offense. In one case, a fine of $200 was imposed. In the other, the notary was fined $1,200 and was struck from the Roll for two days.

(h) Absence during the signing of a deed

Two notaries were found guilty of this offense. One was fined $1,000 and the other was struck from the Roll for one year.

Indemnity Fund Committee

The Committee met seven times over the course of the fiscal year. Of the 53 claims filed, 38 claims totalling $2,708,009.67 were studied. Of these, 27 claims amounting to $2,623,256.07 involved the same major case.

The Committee recommended acceptance of 24 claims for the sum of $714,810.29.

Of the 38 claims studied, 11 claims totalling $1,965,765.28 are still under consideration. Furthermore, 13 claims amounting to $380,178.68 have yet to be studied.

Register of Wills

During the fiscal year, 138,178 entries were recorded in the Register, bringing to 2,601,017 the number of entries since the Register was created on January 1, 1961.

With regard to will searches, 12,921 certificates were issued during the same period, up 12.5% over the previous year.

Tariff Committee

The ad hoc Tariff Committee met four times during fiscal year 1987-1988.

The first two meetings were devoted to developing and adopting the final draft of the new tariff proposal presented to the Minister responsible for

Professional Corporations at the end of August, 1987.

During the two last meetings, the Committee members drafted a number of strong arguments in favour of the control measures advanced in the new tariff proposal. These arguments were submitted to the Office of the Minister responsible for Professional Corporations at the end of March, 1988.

Liste des signataires

Jean Lambert, notaire	président	Chambre des notaires du Québec
Guy Mercier, notaire	directeur général	Chambre des notaires du Québec
Danielle Lord, notaire	secrétaire	Chambre des notaires du Québec
Pierre Pharand, c.a.	directeur	Service des finances
Francis Le May, notaire	président	Comité de vérification
Julien S. Mackay, notaire	directeur	Service de la recherche et de l'information et secrétaire Comité du Fonds d'Études notariales
Lise Lachance	responsable	Centre de documentation
Denyse Fortin, notaire	directeur	Service de la formation
Guy Rivet, notaire	président	Comité des examens
A. Earl Kimmel, notaire	président	Comité de législation
Jean-Pierre Côté, notaire	président	Comité de la technologie de pointe et de l'informatique
Pierre Leduc	directeur	Service des assurances
Michel A. Charland,notaire	président	Comité des assurances
Antonin Fortin	coordonnateur	Service des communications
Jacques Goyette, notaire	président	Comité des communications
Marcel Delorme, notaire	président	Comité d'inspection professionnelle et secrétaire Comité de discipline
Gilles Boucher, notaire	syndic	Service du syndic
Jean-Guy Trépanier,notaire	secrétaire	Comité du Fonds d'indemnisation
Jean-François Malo,notaire	président	Comité sur le tarif